Numéro
53
Mars/avril 2006

Belgique - Belgïe
P.P.
1020 Bruxelles 2
1/1480

Le journal du Collectif SOLIDARITÉ CONTRE L'EXCLUSION

EMPLOI ET REVENUS POUR TOUS ASBL

2006

Verhofstadt & Onkelinx abolissent la pauvreté...

... des riches.

Bulletin de liaison bimestriel du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl

Editeur Responsable: Felipe Van Keirsbilck - 43 rue Philomène - 1030 Bruxelles

Dépôt légal: Bruxelles 2 - 1020 Bruxelles

Avec le soutien de:

Sommaire

Collectif ..... **page 5 à 9**
L'école et la peste publicitaire (*Bernard Legros*) 5
Du tarif social en gaz et en électricité à un réel accès... (*Claude Adriaenssens*) 8

Plate-forme chômage ..... **page 10 à 17**
ONEm : le choix des armes (*Yves Martens*) 10
Carnets d'un chômeur facilité (*Marcel Vandewoest*) 14
Marche ou crève ! (*Témoignage anonyme*) 16

Syndicats ..... **page 18 à 21**
Pour une politique de régularisation cohérente et humaine (*Jacques Debatty*) 18
Femmes : toujours des inégalités (*Philippe Van Muylder*) 20

Echos ..... **page 22 à 27**
Taxez-nous, si vous pouvez ! (*François Gobbe*) 22
Régulariser 100, régulariser 100.000 (*Mohamed Chouitari*) 26

A lire, à débattre ..... **page 28 à 45**
Impacts du pseudo « Pacte des générations » *(Luca Ciccia)* 28
Comment la presse nous a assassinés… (*Jean Flinker*) 33
Les journalistes au garde-à-vous ? (*Yves Martens*) 37
Le Plan pour l'emploi des Bruxellois (*Philippe Van Muylder*) 39
Bolkestein : première mi-temps 42

Agenda ..... **page 46**

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s)

Merci pour vos dessins !

Sans illustrations (im)pertinentes, nos articles seraient bien moins agréables à lire. C'est pourquoi nous remercions nos dessinateurs attitrés, Eduard **Verbeke** et **Titom** (http://bxl.attac.be/spip/rubrique.php3?id_rubrique=12). D'autres humoristes acceptent ponctuellement de nous offrir l'un ou l'autre de leurs dessins existants. Dans ce numéro, Pierre **Kroll** (www.kroll.be) nous a fait ce beau cadeau.

Rédaction du journal

Renseignements : Yves Martens, tél. 02-218.09.90 ou <redac@asbl-csce.be>

Rédacteur en chef : Luca Ciccia <u50lcc@acv-csc.be>

Comité de rédaction : Catherine Brescheau, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Anne Kervyn, Arnaud Lismond, Yves Martens, André Sandra, Felipe Van Keirsbilck, Eduard Verbeke, Gabrielle Vogt.

Correspondants : Guy Bajoit, Antoinette Brouyaux, Didier Coeurnelle, Marie-Paule Connan, Patrice Dagnelie, Bernard De Commer, Brigitte Poulet, Henri Solé, Serge Van Israël

Illustrations : Eduard Verbeke

Mise en page : Fatih Tanriverdi

Edito

Pour abolir la pauvreté...

« Abolir la pauvreté », c'est le titre du troisième *Rapport bisannuel* élaboré par le Service fédéral de Lutte contre la Pauvreté, en concertation avec le monde associatif. Pour le Service, *« le choix de ce titre est une évidence : la pauvreté est intolérable »*.

Lorsque le Rapport lui a officiellement été remis en décembre 2005, le Ministre de l'intégration sociale s'est engagé à y donner une suite concrète : *« Je refuse de devenir le Ministre des rapports sur la Pauvreté. [...] Au niveau fédéral par exemple, je mettrai le Rapport à l'ordre du jour du Conseil des Ministres du 13 janvier. [...] je soumettrai 'le test en matière de pauvreté' à mes collègues fédéraux. Ce test devra devenir un instrument en vue de mesurer l'effet de toutes les décisions politiques sur les groupes à plus faibles revenus. Ceci devra permettre d'éviter des effets d'exclusion ou, le cas échéant, de prévoir des mesures d'accompagnement[1]. »*

« Bannir la pauvreté », c'est donc le nom du troisième *« chantier »* du *« Plan d'action 2006-2007 » présenté par le Gouvernement Verhofstadt- Onkelinx II ce 13 janvier. « Bien que l'agenda de l'année à venir soit déjà bien rempli, le Gouvernement a l'intention, en 2006, d'avancer plus encore sur la voie d'une société plus compétitive et plus sociale. En effet, malgré les beaux résultats des dernières années, le bilan de notre pays n'est pas entièrement positif. »*, y apprend-on[2]. Un ensemble de mesures est évoqué sous ce titre qui, est-il annoncé, devrait donner lieu à des décisions le 28 avril, lors d'un Conseil des Ministres spécialement dédicacé à ce thème.

Cependant, après avoir répété qu'il *« s'engagera avec fermeté dans une lutte contre la pauvreté »*, le Gouvernement n'évoque que des mesures qui paraissent fort éloignées des ambitions et des pistes figurant dans le rapport dont il a été saisi. Tandis que celui-ci reprenait à son compte les critiques de *« l'activation »* et de la contractualisation de l'aide sociale intervenue dans le cadre de la transformation du *« droit au minimum d'existence »* en un *« droit à l'intégration sociale[3] »*, le Gouvernement, non content d'ignorer cette demande fondamentale, indique qu'il envisage d'augmenter les possibilités de mise au travail dans les services privés des allocataires (tout refus de la « possibilité » de mise au travail demeurant sanctionnée par la perte de l'allocation) ! Quant à la demande de retrait du plan de contrôle renforcé des chômeurs formulée par le rapport[4], elle ne semble tout simplement pas entendue.

Le Rapport soulignait encore que, si le seuil de pauvreté est situé à 775 euros/mois pour un isolé et à 1.627 euros/mois pour un couple avec enfant, le montant du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) n'est que de 625 euros/mois pour un isolé et 834 euros/mois pour une famille, quelle que soit sa taille[5]. Si le Gouvernement indique bien qu'il entend *« mettre fin aux pièges à la pauvreté en prévoyant des adaptations au bien-être des allocations »*, lors de l' échange de vues qui s'est tenu à la Chambre sur le Rapport, le Ministre de l'Intégration sociale a sem-

---

(1) Le rapport, la présentation du service et celle du Ministre sont disponibles sur http://www.luttepauvrete.be/
(2) Conseil des Ministres du 13 janvier 2006, Plan d'action 2006/2007- voir <http://presscenter.org/repository/news/afd/fr/afde0c75ce382bf98ace375f75ccc811-fr.pdf>
(3) « Le non respect du contrat, par l'une ou l'autre partie, ne devrait pas donner lieu à la possibilité de sanctions comme c'est actuellement le cas, mais plutôt à une révision du contenu de l'accord. L'aspect pédagogique de la démarche pourrait ainsi être préservé sans qu'il menace la sécurité d'existence de l'usager » (résolution 15, piste 3)
(4) « Pour beaucoup ce plan sape le droit à une allocation de chômage. La plupart des participants plaident en faveur d'un retrait immédiat de ce plan. » (résolution 41, piste 2).
(5) En 2002, le Gouvernement Verhofstadt I avait pris l'engagement d'augmenter le RIS de 10 %, mais dans les fait cette augmentation n'a jusqu'ici été que de 5 %. Une augmentation de 1 % est prévue en 2006 et de 2 % en 2007. Le rapport demande également l'augmentation et la liaison au bien-être des allocations de chômage, le taux de remplacement de l'allocation par rapport au salaire moyen brut étant passé d'environ 45 % en 1980 à 26 % en 2005. Le dernier Rapport annuel de l'ONEM relève quant à lui qu'entre 2004 et 2005 les allocations de chômage n'ont augmenté que de 1,7 % tandis que l'inflation était de 2.5 %; ce qui signifie que le pouvoir d'achat des chômeurs a diminué.

blé se dérober à toute nouvelle demande d'augmentation générale : *« Nous devons toutefois tenir compte du fait que chaque pour cent de hausse du revenu d'intégration entraîne un surcoût d'un milliard de francs belges pour le budget fédéral. Dès lors, si l'on veut prendre davantage de mesures, on ne dispose pas toujours de la marge budgétaire nécessaire à cet effet[6] »*.

« Quand je donne à manger aux pauvres on m'appelle saint, mais quand je demande pourquoi le pauvre a faim on me taxe de communiste. », disait Don Helder Camara. Un même refus de considérer les causes de la pauvreté et de son augmentation en Belgique paraît frapper le Gouvernement fédéral au moment même où il prétend la *« bannir »*. L'accroissement de la pauvreté n'est en effet pas une erreur que l'on peut corriger sans remettre fondamentalement en cause les politiques menées au nom de l'amélioration de la compétitivité. Diminution structurelle des *« coûts salariaux »*, *« assouplissement »* du fonctionnement du marché du travail, *« politique active »* de réinsertion des chômeurs, *« glissement »* de l'emploi public vers le secteur privé, réduction de la *« pression »* fiscale et parafiscale... à chaque fois que la politique économique s'aligne sur les revendications patronales, la cohésion sociale recule.

De Caracas, Hugo Chavez paraît éclairer un chemin : *« Pour abolir la pauvreté, il faut donner le pouvoir aux pauvres. Non leur donner l'aumône, mais leur donner le pouvoir de prendre les décisions et de trouver leurs propres solutions, une démocratie participative et un nouveau modèle économique pour la démocratie économique et pour une large redistribution du revenu national[7]. »* Puissions-nous, dans le contexte social et politique qui est le nôtre en Belgique, construire ensemble les moyens d'avancer dans cette voie.

Arnaud Lismond
Président du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

---

(6) http://www.dekamer.be/FLWB/pdf/51/2291/51K2291001.pdf
(7) Hugo Chavez, Conférence de presse, 25 janvier 2003, http://www.w-forum.org/ISNRSI/venezuela/chavez_poa2.rtf

Une nouvelle rubrique !

Afin de jouer au mieux notre rôle de mise en réseau des différents partenaires qui luttent contre l'exclusion, nous vous proposons, dès ce numéro, une nouvelle rubrique. 4 de nos pages seront désormais ouvertes à la CSC Bruxelles (cf. pp. 18-19) et à la FGTB Bruxelles (cf. pp. 20-21), membres actifs du CSCE. Ils y présenteront les positions syndicales sur les thèmes qui nous rassemblent: la lutte contre l'exclusion et pour des emplois et des revenus pour tous.

L'école et la peste publicitaire

Les intervenants

Nico Hirtt est enseignant et auteur d'essais (*Tableau noir, Les nouveaux maîtres de l'école, L'Ecole prostituée*) dénonçant la menace de la marchandisation de l'enseignement. Au sein de l'APED, il oeuvre aussi à des propositions alternatives pour rendre à l'Ecole sa fonction d'émancipation sociale, intellectuelle et philosophique. **Bernard Legros** est également enseignant, membre de l'APED, en charge des questions relatives à l'école au sein du collectif Résistance à l'Agression Publicitaire (RAP) et membre-fondateur du tout nouveau Réseau Belge des Objecteurs de Croissance (REBOC).

Ecole et marché

Nico Hirtt a d'abord rappelé l'histoire des relations entre l'Ecole et le marché : celui-ci est resté à l'écart de celle-là au 19ème siècle, mais aussi au 20ème siècle avec la méritocratie (1900-1950) puis la massification (1950-1990). Tout change depuis une quinzaine d'années, la marchandisation de l'enseignement est en route, entre autres via l'intrusion publicitaire, un phénomène de plus en plus perceptible. Dans le cadre d'une compétition économique exacerbée, elle agit comme un cheval de Troie visant à la fois à conquérir de nouveaux juteux marchés (objectif économique), à formater l'esprit des jeunes à la consommation et à l'économisme (objectif idéologique) et à asservir le système scolaire aux besoins des entreprises. Le définancement de l'enseignement est évidemment une aubaine pour celles-ci, en cela qu'il leur permet de jouer un rôle « salvateur » et de rationaliser le « marché de l'éducation » en le dérégulant, avant de le privatiser. La dualisation sociale risque encore de se renforcer entre un enseignement basique et un autre élitiste. L'imprévisibilité technologique, industrielle et économique pousse l'Ecole à s'adapter, elle aussi, aux mutations rapides. L'accent est mis sur les compétences, l'esprit d'entreprise, la flexibilité, l'autonomie, l'apprentissage tout au long de la vie. Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) sont encouragées, via les didacticiels.

en bref

L'APED, RAP et notre Collectif ont organisé une conférence-débat avec **Nico Hirtt** et **Bernard Legros**, à Bouillon de cultures (Bruxelles) le mardi 21 février. La même séance a eu lieu à la FGTB-Liège le 6 mars. Voici un écho de ces rencontres.

Quel rôle jouent les grandes institutions ? Alors qu'elle légifère à tout crin dans tous les domaines, l'Union européenne n'a, à ce jour, encore produit aucune réglementation visant à interdire ou même à limiter la pub dans les écoles ! Pour rappel, la pub est interdite dans les écoles en Belgique, France, Allemagne, Grèce, Portugal, Luxembourg ; elle y est autorisée (à cause d'un vide juridique) en Irlande, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Danemark, Suède, Finlande, Espagne. Si la situation doit être « harmonisée », on peut craindre un danger de nivellement par le bas ! Les manoeuvres de la Commission européenne, de l'OMC, de l'AGCS et de la directive Bolkestein vont dans le sens d'une plus grande libéralisation des services publics, y compris l'enseignement.

Aujourd'hui, il faut tirer la sonnette d'alarme : les multinationales tentent de coloniser l'Ecole, et pour ce, elles ont un bras armé : l'ERT alias la Table ronde des industriels européens, puissant lobby auprès de la Commission européenne. Y siègent les dirigeants de Suez, Siemens, Bayer, Nokia, Volvo, Unilever, Nestlé, Phillips, Total, Vivendi, entre autres. Le délai serré pour atteindre les objectifs de la Stratégie de Lisbonne (visant à faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde en 2010) les amène à passer à la vitesse supérieure. Pour des raisons de facilité (légales), les marchands se sont d'abord attaqués à l'enseignement supérieur. L'affichage scolaire y est déjà une triste réalité. Le tour du secondaire et du fondamental est venu. En Belgique, en 2005, plusieurs affaires ont interpellé l'APED et RAP : la circulaire ambiguë (n° 1029) de la ministre Marie Arena, qui rappelle opportunément l'interdiction des activités commerciales dans les écoles en vertu de l'article 41 du pacte scolaire de

1959, tout en laissant la porte (entr)ouverte au secteur privé; la tentative de la société Campus Media de percer le marché des écoles francophones, après la Flandre (cf. infra); la reculade estivale de Marie Arena en matière d'interdiction des distributeurs de sodas dans les écoles ; dernièrement, le jeu « pédagogique » *Soyez pub malin !* proposé par Média Smart, un programme britannique soutenu par le Conseil de la publicité et l'Union belge des annonceurs, officiellement destiné à apprendre aux enfants à décoder les messages publicitaires.

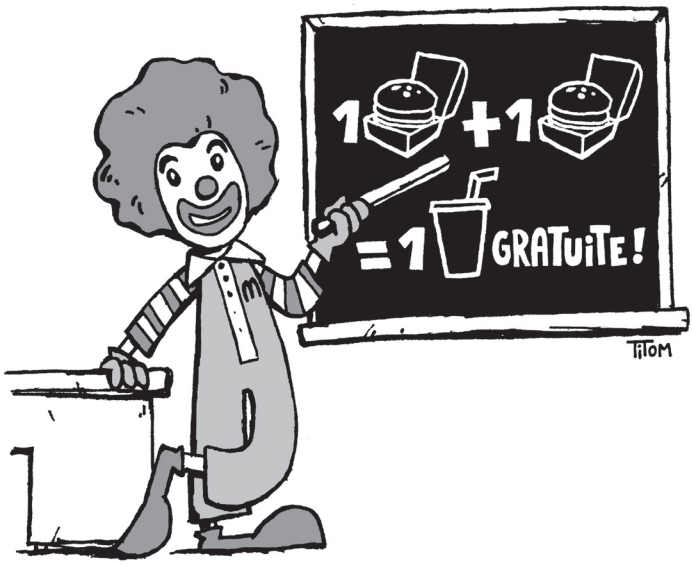

La pub racole jusque dans les écoles.
Ne la laissons pas formater les pensées des écoliers!

Le mouvement antipub

En seconde partie, Bernard Legros a évoqué la renaissance du mouvement antipub et les objectifs de RAP : remettre en question la présence de la publicité dans l'espace public, au travers du débat politique. On peut combattre la pub sur le front quantitatif (« trop de pub »), qualitatif (ses contenus sémantiques : pub sexiste, immorale, incitant aux comportements polluants, etc.) ou encore mettre en évidence et dénoncer son enchâssement dans le *système publicitaire* (composé du trio marketing/pub/communication) qui s'ingère de plus en plus dans les relations sociales. Il a ensuite montré que les buts et valeurs de l'Ecole (solidarité, responsabilité, respect, liberté, éveil, sobriété) sont en contradiction avec les contre-valeurs véhiculées par la pub : désir de pouvoir et de supériorité sociale, narcissisme, égoïsme, sexisme, jouissance immédiate, fétichisme de l'objet, passivité, uniformisation des comportements, écrasement de la personnalité, affaiblissement de l'esprit critique. L'Ecole se doit d'aider à l'émancipation (intellectuelle, sociale, politique, philosophique) des élèves et non à la reproduction sociale, elle doit promouvoir le « vivre ensemble » fait du respect de la différence.

Le discours publicitaire cherche à convaincre *dans le but de vendre*, en utilisant un argumentaire (rarement) ou des techniques de manipulation faisant appel à l'émotion et aux pulsions. Quels sont ses effets dans les pays industrialisés ? Sur le plan individuel, un conditionnement des pensées et des comportements, ainsi que des dégâts psychologiques par la promotion de contre-valeurs (cf. supra). Dans le meilleur des cas, cela aboutit à un *« hédonisme cool et ironique »* (D. Quessada), dans le pire, au cynisme, au nihilisme et à la violence (racket, embrasement des banlieues). Sur le plan collectif, le *tittytainment*, cocktail abrutissant de publicités, d'émissions de variétés, de films et de jeux, destiné à tenir tranquilles les masses exclues du circuit économique ; la dictature de la mode ; l'exploitation du Tiers-Monde, entre autres dans les *sweat shops* des zones franches, accueillant les usines délocalisées ; la destruction d'emplois (les multinationales étant les seules à avoir les moyens de faire de la pub et ne se donnant aucune mission de création d'emploi, ni même de maintien de celui-ci) ; la marchandisation de la politique ; la surconsommation chez tout le monde, riches, pauvres et classe moyenne, chacun selon ses moyens, le surendettement et la frustration survenant plus vite chez les défavorisés ; enfin, les désastres écologiques présents et à venir, l'épuisement des ressources naturelles dus au modèle occidental de croissance exporté à l'ensemble de la planète.

Le dernier carré de la résistance

Comme l'écrit François Brune, *« L'école est l'ultime sanctuaire d'une résistance possible. »* L'article 41 (cf. supra) n'empêche pourtant ni les assauts des marchands, ni les ambiguïtés des pouvoirs publics. Quel intérêt les publicitaires ont-ils à coloniser l'école ? D'une part, les marchands peuvent écouler leurs objets sur un nouveau marché constitué d'une « audience captive », et sans souffrir de la concurrence. Des études montrent que les jeunes sont les prescripteurs d'achats (plus de 50 %) des parents, et que deux tiers des produits qu'ils consomment le seront encore à l'âge adulte. A ces raisons pragmatiques s'ajoute une visée idéologique : formater l'esprit des jeunes aux exigences de l'économie capitaliste de marché, à la consommation, les fidéliser aux marques. Dans le jargon du marketing, les adolescents sont d'ailleurs appelés « influenceurs » et « surconsommateurs ».

Quelle(s) forme(s) prend la pub dans les écoles ? Comme souvent, les Etats-Unis montrent le (mauvais) exemple. Là-bas, les enquêtes de marketing réalisées en classe sont monnaie courante. A l'intérieur des murs des établissements, la chaîne de télé *Channel One* diffuse quotidiennement à des millions d'élèves des émissions « éducatives » entrelardées de plusieurs minutes de pub. En Europe, les publicitaires prennent jusqu'à présent des chemins plus détournés : valises « pédagogiques », jeux, concours, agendas et journaux de classe sponsorisés, spectacles gratuits offerts par des marques, financement de projets sociaux, de classes vertes, de sport d'hiver, distribution d'échantillons et de coupons de réduction, sans oublier les distributeurs de soda. Les marques tentent de s'infiltrer par des moyens propres à rassurer le citoyen et l'enseignant : en France, la nutrition (Kelloggs, Nestlé, Danone, Candia), la santé (Colgate), la sécurité routière (Renault), la découverte de l'entreprise (Coca, banque CIC et son jeu sur la bourse « les masters de l'économie »), l'environnement (Leclerc), l'éducation à la publicité (Média Smart). Les stratégies des publicitaires vont du partenariat avec des organismes d'Etat (par exemple, Media Smart avec l'Institut Belge de la Sécurité Routière) à l'invitation faite à des enseignants à collaborer à la conception des valises « pédagogiques ». Une forme plus directe est le placement d'affiches au sein même des établissements. La société Campus Media s'en est fait une spécialité, jusqu'à présent limitée au nord du pays.

Comment réagir ? Deux types de résistance sont possibles. D'abord, l'initiative individuelle des enseignants, par une sensibilisation lors de certains cours (morale, français, EDM) ; en montrant soi-même l'exemple (ne pas arborer de marques) ; en refusant les valises « pédagogiques » et en le faisant savoir aux expéditeurs ; en boycottant les distributeurs de sodas et en faisant pression sur la direction pour qu'elle s'en débarrasse. Ensuite, il y a les démarches collectives comme l'opération « Rentrée sans marques », initiée par les Casseurs de Pub français, ou encore d'autres actions à imaginer. On est également en droit d'attendre du politique des directives claires et la stricte application de la loi.

Du tarif social en gaz et en électricité à un réel accès pour tous à l'énergie !

en bref

Nous avons consacré un numéro spécial à la libéralisation du gaz et de l'électricité pour les ménages à Bruxelles (numéro 51) au mois de novembre. Nous continuons bien sûr à suivre attentivement toutes les évolutions de ce dossier qui est débattu actuellement au sein du gouvernement bruxellois. Voici un nouvel éclairage sur cette question.

***Claude Adriaenssens**, <Claude.Adriaenssens@brucity.be> Coordination Gaz-Electricité-Eau de Bruxelles et CSCE*

Les grandes manœuvres autour de la fusion entre Suez et Gaz de France ne doivent pas nous faire oublier que la libéralisation du gaz et de l'électricité pour les ménages à Bruxelles dans le courant de 2007 approche à grands pas et que de plus en plus de personnes ne croient pas que ce sera Byzance pour les clients domestiques, surtout les plus précarisés.

Il existe des tarifs sociaux en gaz et en électricité notamment pour les personnes bénéficiant du revenu d'intégration, du revenu garanti aux personnes âgées ou d'une allocation pour moins valide. Mais les personnes doivent le demander elles-mêmes et toutes ne le font pas.

De plus, il est avéré suite à une étude de Test-Achats que, dans la pratique, en Flandre, les tarifs sociaux pour l'électricité sont plus élevés dans 68 % des cas que les tarifs pratiqués sur le marché libéralisé. Le libre choix du fournisseur se traduit donc souvent par un prix potentiellement plus avantageux que le tarif social qui est fixé par rapport aux prix qui étaient/sont en vigueur dans le marché non libéralisé.

L'avis de la CREG…

Le conseil général de la CREG s'est penché sur le problème et a rendu un avis recueillant l'assentiment des syndicats, des représentants des consommateurs, des Régions wallonne et bruxelloise.
Les grands principes de cet avis ont été repris dans une proposition de loi déposée notamment par la députée Karine Lalieux[1].

Elle prévoit des tarifs identiques applicables automatiquement, pour l'ensemble des Régions, par les fournisseurs pour les ayants droits et qui ne peuvent être supérieurs au prix commercial le plus bas pour une consommation moyenne. Ceci garantira des prix connus identiques pour l'ensemble de cette population précarisée où qu'ils résident en Belgique et ce sera une indication précieuse pour les consommateurs en général quand ils devront choisir un fournisseur puisqu'ils disposeront d'un comparatif de prix. Le financement de la mesure est assuré par des fonds alimentés par des surcharges sur les tarifs de transport et de distribution. Le gouvernement fédéral a mis en place un groupe de travail chargé de préparer un texte de loi comparable en étudiant notamment le financement de la mesure et la question du ou des fournisseurs. Il faudra donc être attentif pour que les décisions restent fidèles aux grands principes de la proposition et de l'avis du Conseil général de la CREG[2].

… encore insuffisant !

On peut certes se réjouir de ces propositions qui maintiennent dans le marché libéralisé et même améliorent les mesures sociales acquises de haute lutte par les syndicats et les associations soucieuses de concrétiser l'accès effectif à l'électricité et au gaz de tous, y compris les plus démunis. Mais elles ne s'appliquent pas à tous et à toutes comme les chômeurs et d'autres personnes aux bas revenus qui auraient pourtant bien besoin d'être aidés pour pouvoir continuer à jouir de ces biens fondamentaux que sont l'électricité et le gaz. De plus, à cause de l'automaticité, elles vont demander davantage de financement qui va peser sur les autres consommateurs avec un poids relativement plus coûteux sur ceux qui sont à la marge.

Ces mesures ne suffisent donc pas à assurer l'accès effectif pour tous à l'électricité et au gaz.

(1) Doc 51 2067/001 <www.laChambre.be>

(2) Avis CG 11205-026 <http//www.creg.be>

Collectif

L'enjeu bruxellois

L'enjeu pour le moment à Bruxelles pour les pouvoirs régionaux est de préparer soigneusement la libéralisation du secteur en veillant en concertation avec les autorités fédérales à la bonne information des consommateurs, au respect de pratiques commerciales correctes, au maintien des obligations de service public (comme la fourniture minimale en électricité, à la concrétisation de ce qui est prévu pour les tarifs sociaux…) et au financement de celles-ci, à la qualité du service, à la non segmentation de la clientèle.

Et surtout de voter les bonnes Ordonnances dont nous avons abondamment parlé lors de la conférence-débat du 13 octobre 2005 et dans le numéro spécial sur l'énergie du bulletin du Collectif[3].

Nous sommes toujours dans l'attente du projet d'Ordonnance qui devrait être prochainement pris par le Gouvernement bruxellois avant d'entamer son parcours parlementaire pour aboutir à un vote au parlement en juin/juillet 2006. Nous ne reviendrons pas longuement sur ce texte dont le conseiller du Ministre nous avait abondamment parlé lors de la conférence-débat[4]. (NDLR : A l'heure de boucler, nous apprenons que le projet est passé au gouvernement).

Nous voulons seulement insister sur la création d'une commission régionale et locale associant les CPAS, le gestionnaire de dernier recours, un représentant des fournisseurs et un représentant des usagers pour les décisions concernant le maintien de la fourniture et exigeant avant toute résiliation de contrat en gaz et en électricité une décision du juge.

Une allocation-énergie dans les cas d'urgence ?

En guise de conclusion, je tiens à redire avec la CGEE combien la situation économique et sociale de la Région de Bruxelles-Capitale et la pauvreté grandissante imposent le débat et la réflexion sur ses propositions de fond en matière de maintien des clients domestiques dans le giron d'un opérateur public exclusif chargé en tant qu'intermédiaire de procurer de l'électricité et du gaz aux usagers aux meilleurs prix auprès des producteurs et des fournisseurs du marché. Cet opérateur public pourra mettre en œuvre une tarification solidaire et progressive permettant pour une grosse majorité des consommateurs de disposer en quantité suffisante de l'énergie dont ils ont besoin pour un usage normal au tarif normal. En attendant les modifications législatives nécessaires, des mesures alternatives devront être recherchées et mises en œuvre comme le recours temporaire à une allocation-énergie pour lutter contre la pauvreté énergétique pour ceux dont les revenus ne suffisent pas à s'éclairer et à se chauffer.

Cela ne doit pas nous faire oublier les combats à mener avec d'autres pour garantir voire renforcer les mesures sociales existantes dans le nouveau contexte de la libéralisation où leur maintien et leur financement sont loin d'être garantis.

(3) Voir notamment l'article de Claude Adriaenssens Améliorer les mesures sociales à Bruxelles in Journal du Collectif n° 51, novembre/décembre 2005 pp. 36 à 38.

(4) Voir l'article de Philippe Devuyst Droit du consommateur résidentiel sur le marché de l'électricité et du gaz in ibidem, pp.18-19.

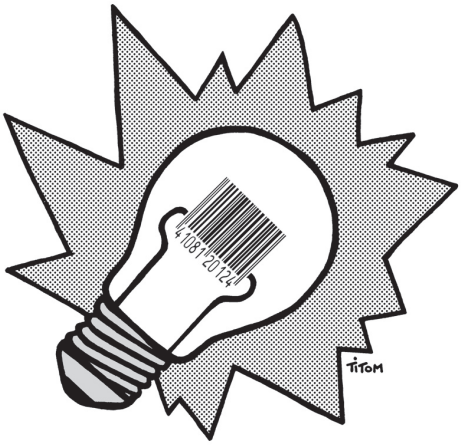

Collectif

ONEm : le choix des armes

en bref

Depuis l'ouverture de la chasse aux chômeurs en juillet 2004, nos analyses et prévisions ont été régulièrement confirmées. Malheureusement. Nous aurions de loin préféré nous tromper. Nouveau bilan et prévisions…

Yves Martens,
animateur du Collectif
<redac@asbl-csce.be>

Plate-forme chômage

A ne pas oublier

Les effets nocifs du plan d'activation sont tels que nous n'avons pas assez l'occasion de rappeler qu'outre son caractère humiliant, injuste et contre-productif, ce plan s'attaque aux fondements mêmes de notre sécurité sociale. **Conditionnalisation et contractualisation** sont des notions qui entrent de plus en plus dans les mœurs, alors qu'elles sont contraires à la logique des droits de l'Homme (dont les droits sociaux font partie) et que, loin d'aider les personnes, elles fabriquent des mécanismes d'exclusion.

Faire du chiffre mais discrètement

En tout cas, l'ONEm et les ministres successifs de l'emploi s'ingénient à donner une présentation enjolivée des choses. Tous ces efforts pour minimiser voire camoufler certains chiffres sont la preuve par l'absurde que nos critiques sont fondées. Pour aller plus loin, nous avons décidé de nous livrer à un exercice d'extrapolation. Celui-ci est d'autant plus judicieux qu'outre ses efforts de minimisation des chiffres, l'ONEm communique les chiffres trimestriels de plus en plus tard (le 21 février pour ceux arrêtés au 31 décembre et rien encore pour le 1er trimestre 2006) et que l'on évalue donc toujours avec beaucoup de retard sur la réalité de terrain. Par ailleurs, alors que le plan est d'application à la 2ème tranche d'âge (30-39 ans) depuis le 1er juillet dernier, très peu (72) de chômeurs de cet âge avaient déjà passé un 1er entretien au 31/12 (le délai de convocation de 4 mois n'est jamais tenu, certains étant même reçus 8 à 12 mois après leur lettre d'avertissement!). C'est dire que la pression exercée sur les facilitateurs afin d'augmenter leur productivité ne risque pas de se réduire. Pas davantage que le contrôle de leur contrôle : jusqu'ici, des facilitateurs témoignaient du fait que, s'ils étaient trop *« coulants »*, ils se faisaient taper sur les doigts. Sur base de données *« objectives »*. Du style, si tous vos collègues donnent une évaluation négative sur trois, il n'est pas normal que vous en ayez significativement moins (ou plus, mais là nous n'avons pas eu de témoignage). Ce qui est nouveau, c'est que la pression est telle que les facilitateurs en arrivent à dire au demandeur d'emploi qu'ils contrôlent qu'ils ont besoin de preuves suffisantes pour prouver leur propre activité[1] ! C'est peu dire dans ce contexte que le poids des « déclarations sur l'honneur », présentées comme une garantie pour le chômeur qui n'a pu rassembler suffisamment de preuves écrites, ne pèse plus guère dans la balance. Pour garder son job, le facilitateur doit saquer **au moins une personne sur trois**. Pas parce qu'il y aurait des quotas, mais pour prouver « qu'il fait bien son boulot[2] ». Subtile nuance…

Extrapolation minimale

Nous avons réalisé notre extrapolation en appliquant à l'ensemble des chômeurs qui seront concernés les taux d'évaluation négative au 31/12. L'estimation risque d'être inférieure à la réalité, car, en l'absence de critères objectifs pour la définition des « efforts suffisants de recherche d'emploi », l'ONEm est à tout moment susceptible de modifier ses exigences (comme elle l'a déjà fait) et par-là même les pourcentages de chômeurs exclus.

Premier contrôle

Au 31/12, 46.952 personnes de moins de 30 ans ont passé un premier entretien de contrôle. Les efforts de recherche d'emploi de 15.499 d'entre eux (soit **33** % des personnes évaluées) ont été jugés insuffisants, d'où signature d'un « contrat » avec l'ONEm.

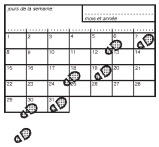

(1) cf. notamment les témoignages pp. 14 et 16
(2) Cette productivité touche tous les travailleurs de l'ONEm : en 2001, un collaborateur à temps plein prenait en charge 289 allocataires sociaux. En 2005, un collaborateur à temps plein prend en charge 346 allocataires sociaux, soit une augmentation de la productivité de 20 % (cf. rapport annuel de l'ONEm). Mais productivité ne signifie pas qualité, ni pour les chômeurs ni pour les travailleurs de l'ONEm.

Second contrôle

Parmi les 15.499 personnes de moins de 30 ans qui, au 31 décembre 2005, ont dû signer un contrat avec l'ONEm suite à une évaluation négative de leurs efforts de recherche d'emploi, 2.815 ont déjà subi le second entretien, qui évalue le respect de ce contrat. Parmi ces 2.815 personnes, l'ONEm a estimé que **1.005**, soit **35,7 %**, n'avaient pas respecté leur contrat. Elles sont donc **sanctionnées** : nouveau contrat et suspension des allocations de 980 d'entre elles pour 4 mois (jusqu'à l'entretien suivant) ! 25 ont d'ores et déjà été exclus définitivement pour avoir refusé de signer ce « contrat » !

Troisième contrôle

Comme on pouvait le craindre, quelqu'un qui a déjà subi 2 évaluations négatives et qui, par surcroît, se voit privé de ressources, s'enfonce davantage dans les difficultés. Il n'est donc pas étonnant que le taux d'évaluation négative au 3ème entretien avoisine les 50% (**46,28 %**). Les chiffres ne concernent encore qu'un nombre restreint de personnes mais le pourcentage fait frémir. La preuve est faite en tout cas que ce système est une **machine à exclure et non à réinsérer**.

Sanctions pour non présentation

Pour mesurer le nombre de sanctions générées par le dispositif, il faut encore ajouter les sanctions dites article 70 (absence à l'entretien). Elles ont déjà touché 2.163 personnes. Une révision de cette sanction a bénéficié à environ 40% d'entre elles, ce qui fait tout de même quelque **1.300** sanctions maintenues. Au total, la chasse aux chômeurs a donc déjà fait environ **2.300** victimes directes au 31/12. La progression du nombre de sanctions est régulière au fur et à mesure de l'implantation du nouveau dispositif de contrôle :

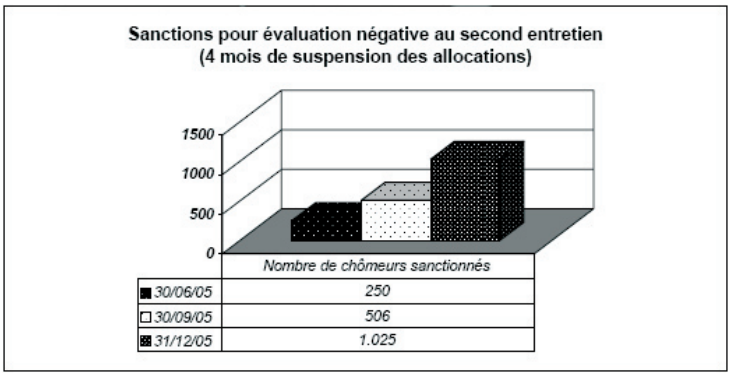

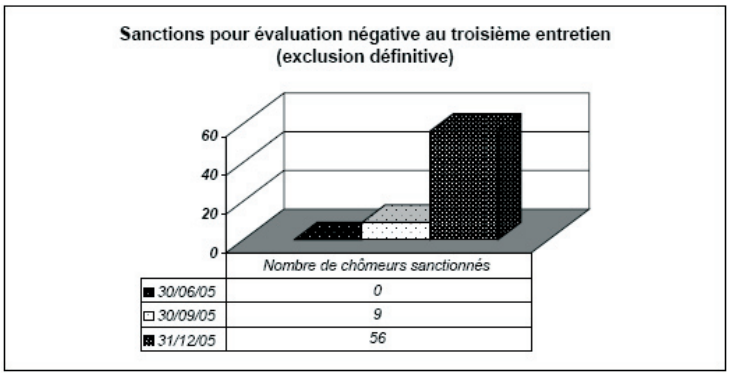

Si le même pourcentage d'évaluation négative est maintenu, à quoi doit-on s'attendre ? A terme, lorsque l'ensemble des quelque 400.000 chômeurs complets indemnisés de moins de 50 ans visés par le dispositif auront été une première fois contrôlés, soit environ au milieu de l'année 2009, si les pourcentages d'exclusions restent constants, le nombre de chômeurs sanctionnés et exclus au sein de la première cohorte complète de chômeurs auxquels le nouveau dispositif de contrôle aura été appliqué devrait être :

Sanctions après le second entretien (4 mois de suspension des allocations) : **21 000.**
Sanctions après le troisième entretien (exclusion définitive) : **7 500** .
Sanctions article 70 (absence à l'entretien) maintenues : **7 300.**

Donc, à terme, si rien ne change, près de **15 000** personnes seront exclues du chômage du fait de ce nouveau contrôle ! Et il faut ajouter bien sûr à cette estimation tous ceux qui ont réussi ce 1er entretien mais doivent repasser tous les 16 mois par le même carrousel infernal. Plus ceux « protégés » par l'accompagnement régional mais qui y passeront tôt ou tard (ils sont convocables dès la fin d'un parcours d'accompagnement).

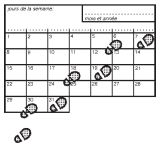

(3) cf. <http://www.onem.be>, rubrique Nouveau

(4) cf. pp. 64-70 du rapport

« L'accompagnement » régional : une bouée ?

Si l'octroi des allocations de chômage a toujours été lié à la disponibilité du chômeur sur le marché de l'emploi, les signes d'indisponibilité sont de plus en plus largement interprétés et systématiquement dénoncés auprès de l'ONEm. Parallèlement à la mise en place des nouvelles mesures de contrôle, les organismes régionaux de placement (Forem, ORBEm, VDAB) ont en effet été contraints de transmettre systématiquement à l'ONEm les présences et les absences des chômeurs aux **convocations** qu'ils envoient (y compris pour de simples séances d'information !). Or, ne pas répondre à une convocation, c'est, pour l'ONEm, être chômeur volontaire. Si le chômeur arrête une **formation** dans laquelle il s'était inscrit (initiée ou non par le plan d'accompagnement), c'est également signalé à l'ONEm et considéré comme un motif d'exclusion. La transmission systématique de ces données à l'ONEm provoque une méfiance légitime vis-à-vis des organismes de placement régionaux dont les dispositifs d'accompagnement se transforment en dispositifs de sanction. Les témoignages que nous recevons et nos analyses sont étayés par… le rapport annuel 2005 de l'ONEm[3]. Voyons d'abord l'ensemble des sanctions hors chasse aux chômeurs et voyons ensuite la part venant des régions.

Malgré une diminution, par rapport à 2004, de 3 578 exclusions dues à la suppression de l'article 80 pour les moins de 40 ans, le nombre de sanctions dites litiges a… augmenté de 1 158 unités en 2005[4]. Et la sévérité des sanctions s'est accrue, passant de 6 à 7 semaines en moyenne. Soit, au total, en 2005, **236 348 semaines d'exclusion effective** pour 178 180 en 2004 ! Une explosion de 32,65% !

	2004	2005	Différence	%
Exclusions à durée déterminée	23 179	28 144	+4 965	**+21,42%**
Nombre de semaines d'exclusion effective	178 180	236 348	+58 168	**+32,65%**
Nombre moyen de semaines d'exclusion	6	7	+1	**+16,67%**

Les services *Litiges* traitent les dossiers dans lesquels l'assuré social n'aurait pas respecté certaines de ses obligations. Les causes principales de litiges concernent d'une part la personne devenue chômeur par suite de circonstances dépendant de sa volonté, d'autre part des sanctions administratives. Il est évident que peu de gens s'émouvront que l'on sanctionne des personnes devenues chômeuses par suite de circonstances dépendant de leur volonté. Mais à quoi correspond cette catégorie infâmante ? (cf. fig 1 p.13)

L'une des façons de maquiller une réalité est évidemment de fusionner 2 catégories fort dissemblables. Ainsi, la catégorie la plus importante (43 %) est celle des chômeurs qui abandonnent un emploi **OU** une formation. Ce qui n'est bien sûr pas du tout la même chose. Depuis le début de la chasse aux chômeurs, nous voyons que, pour échapper au contrôle, des demandeurs d'emploi acceptent des formations parfois en dépit du bon sens. Nous avons répété maintes fois que c'était contre-productif et que cela allait générer des sanctions pour abandon.

Autre chiffre important : 24 % des chômeurs ne se présentent pas auprès d'un employeur **OU** du service régional de l'emploi (ORBEM, FOREM, VDAB) ! Mais, dans ce cas, le rapport fournit le détail de ces 2 catégories.

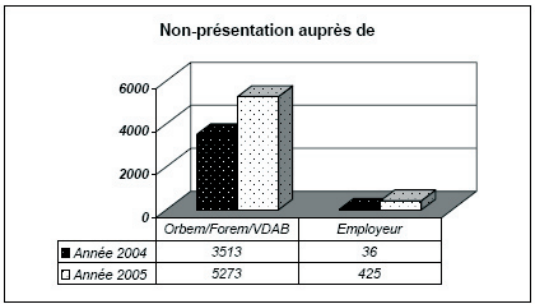

La non-présentation auprès d'un employeur est donc marginale (425 cas) alors que l'absence au service régional de l'emploi (ORBEm, Forem, VDAB) représente **5 273** cas (92 %) ! Nous avons là la confirmation chiffrée que le plan d'accompagnement génère des sanctions là où il devrait aider le demandeur d'emploi. Celui-ci, confronté à l'inflation du nombre de convocations et faisant rarement

Catégories de "chômeurs volontaires"

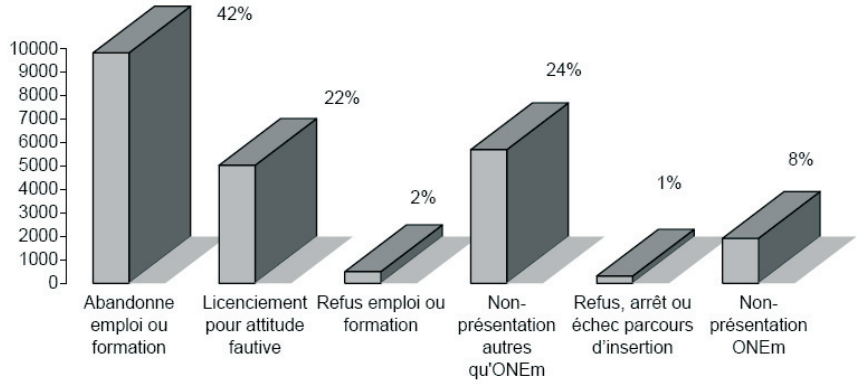

Fig.1

la différence entre les différents organismes, est beaucoup plus exposé au risque d'une non-présentation, sans que cela signifie nécessairement qu'il s'agit d'un carotteur ! Cet effet pervers du plan d'accompagnement est confirmé par une augmentation de 50 % de ces absences par rapport à 2004 !

Quitter « volontairement » le chômage

Pour revenir au contrôle, l'un des buts du système est, nous l'avons dit depuis le début, de favoriser le travail précaire et d'exercer une pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail. Pour échapper aux sanctions, certains se trouvent contraints d'accepter des emplois à des conditions inacceptables. Mais il y a une autre manière, plus discrète encore, de sortir des chiffres du chômage complet.

Les observateurs auront été surpris que la majorité des convoqués aux entretiens *d'activation du comportement de recherche d'emploi* soient des femmes, mais que la majorité des sanctionnés soient des hommes. En fait, on sort «en douceur » les femmes du système en les incitant, après une première évaluation négative, à recourir à l'article 90. Il s'agit d'une dispense accordée par l'ONEm pour se consacrer à l'éducation d'enfants ou de personnes malades. Mais cette dispense s'accompagne d'une diminution de revenus. L'allocation versée tourne autour de 10 euros par jour. 98% de ces dispenses sont données à des femmes ! Le nombre de personnes bénéficiant d'une dispense pour raisons sociales et familiales n'avait cessé de régresser ces dernières années[4] mais repartent à la hausse en 2005.

(4) cf. pp. 131-132 du rapport

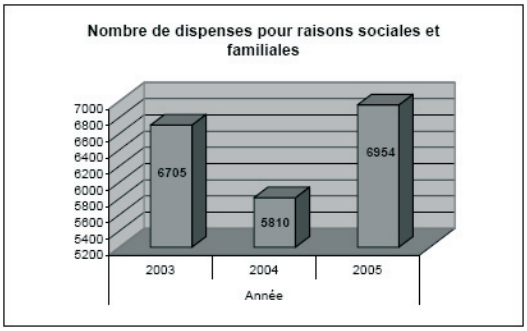

C'est clairement lié pour nous à la chasse aux chômeurs. De peur de se retrouver sans rien, alors qu'elles ont des responsabilités familiales, des femmes acceptent de ne plus recevoir qu'une allocation rabotée.

Conclusion provisoire

Détricoter le droit au chômage, c'est forcément faire reculer la qualité de l'emploi. On attend toujours que le Ministre de l'Emploi établisse un bilan de l'impact de ses mesures sur celle-ci. En attendant, ce n'est sans doute pas demain que l'ONEm démentira la signification que beaucoup de précaires ont donné à son acronyme : **Office National de l'Exclusion Massive…**

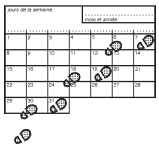

Carnets d'un chômeur facilité

Marcel Vandewoest, *témoignage d'un chômeur contrôlé*

Par un beau jour ensoleillé, une jolie farde neuve sous le bras, je me rends à une convocation de l'Office National de l'Emploi (ONEm). Un rendez-vous dans le terrain vague en face aurait sans nul doute été plus agréable mais je m'engouffre dans ce bloc de pierres sans style de la chaussée de Charleroi. Je dois y rencontrer un « facilitateur »- formule langagière délicieuse inventée par l'Onem pour désigner un contrôleur-dont le travail est d'évaluer mes efforts pour en trouver un. Je suis donc sommé d'apporter les preuves des démarches qui devraient me mener au salariat, dans cette contrée qui compte des centaines de milliers de chômeurs. A l'échelle du pays: une multitude de doigts tapotant avec frénésie des touches de claviers et un flot d'envois postaux. Les chômeurs sauveront le service public, vous verrez.

Une farde servant de fard

Passées les différentes étapes d'orientation géographique dans le bâtiment, trimballé d'un bureau à un autre et après une longue attente, je rencontre la personne dont le rôle sera donc de me faciliter la vie. Quelqu'un de bien informé, ayant connu l'ONEm de l'intérieur, m'avait prévenu : *une farde où tout est bien rangé, c'est déjà 50 % de gagné!* La suite de l'entretien devrait alors être à l'image de l'impression positive provoquée par l'engin à deux anneaux. Je m'assieds, pose la farde sur la table et le contrôleur lâche, une étrange lueur dans les yeux: *ah, je vois que vous avez apporté tout ce qu'il fallait!* Bingo! C'est fou ce qu'un objet anodin peut subrepticement gagner une signification puissante, voire magique.

Après cette brève évocation de mon supposé comportement de recherche d'emploi, plus rien ne relève de ce registre pendant la dizaine de minutes qui suit. Par contre, mon interlocuteur m'entretient des difficiles conditions de travail à l'ONEm: *on est payé des cacahuètes, ici !*, recherche sur son ordinateur les formulaires de demande de congés, évoque ses mensonges de chômeur à l'Onem avant d'y être engagé, etc... *Puis j'ai failli partir à l'étranger mais finalement je me retrouve ici.* Sur ce visage, je surprends la moue indiquant le taux, plutôt bas, d'épanouissement dans le travail. S'ils en sont tous à ce stade, c'est pas tout de suite qu'ils vont nous motiver à la recherche effrénée.

Digressions

Avant de poursuivre sur le contrôle proprement dit, parlons des pièces demandées en guise de preuves. Petit détour par l'hôtel de Ville de Bruxelles où s'est tenue récemment une séance d'information sur la nouvelle loi réglant le travail volontaire dans les Associations sans but lucratif (ASBL). Des spécialistes des règlements de ce type d'associations et des responsables politiques présentent la loi et répondent aux questions du public. Ce n'est pas une surprise gigantesque, l'ONEm a été évoqué plusieurs fois. L'un des intervenants annonce calmement que cet organisme supprime les allocations aux chômeurs membres d'un conseil d'administration (CA) d'une ASBL, même s'ils ne sont aucunement rémunérés, car il considère que ces derniers ne sont plus disponibles sur le marché de l'emploi. Cris dans la salle : *c'est un scandale, et la liberté d'association ?* Lorsqu'on demande à la parlementaire socialiste s'il ne faut pas rappeler à l'ONEm que cette liberté est garantie par la Constitution, elle répond qu'elle n'y peut rien.

Au sein de l'ONEm, la figure idéale-typique du chômeur est donc la suivante : une personne assise chez elle, si toutefois elle peut encore payer un loyer, occupée à lire des offres d'emploi et à chercher frénétiquement ce qui n'existe pas. Tout ce qui dépasse de cette figure est impitoyablement tranché à la hache par nos amis fonctionnaires. Quel beau pays! Des centaines de milliers de gens assis et immobiles, n'exploitant pas leurs capacités.

Une activité est cependant possible dans une ASBL, si l'on n'est pas administrateur, mais il faut demander la permission à l'ONEm. Un formulaire doit être complété dans lequel il faut préciser les moments exacts d'activité sur les lieux. Simplement irréaliste pour la majorité des associations. De plus, énoncé

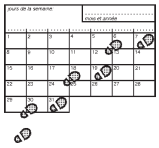

tel quel: *la réponse dépend uniquement de celui qui aura à traiter la demande, s'il est mal luné ce jour-là, il refusera*. Ou si, derrière son bureau, celui-ci n'aime pas les chômeurs se rendant utiles en choisissant de faire ce qu'ils aiment de leur temps, il refusera également. Ce n'est pas nouveau mais c'est toujours bon de rappeler que le comportement arbitraire d'une administration, présenté comme un fait acquis devant des responsables politiques, n'entraîne aucun clignement d'œil ni aucune émotion de leur part. Dans ces conditions, bien entendu, la plupart des chômeurs s'engageant dans l'associatif ne font pas cette demande.

Devant les interrogations de la salle, l'intervenante dira aussi: *faites les demandes, parce que tout ça fonctionne sur les dénonciations anonymes!* Une fois de plus, l'information selon laquelle une administration coupe les vivres à des gens sur base de lettres anonymes et de règlements absurdes, ne provoque aucune réaction de l'honorable membre de l'assemblée parlementaire. Il s'agit apparemment également d'un fait acquis et normal n'appelant aucune initiative.

Tout cela nous ramène au Curriculum Vitae (CV) demandé par le facilitateur, sujet révélant dans toute sa splendeur l'absurdité régnante. Si vous êtes chômeur et que vous avez décidé d'être actif dans la vie en créant une ASBL, qui pourrait éventuellement déboucher sur un travail futur, ou en étant membre du CA d'une ASBL existante, en vous rendant au contrôle il faudra fabriquer un faux CV ne reprenant pas cette activité! Même si celle-ci a bien évidemment apporté un surplus d'expérience dans le domaine de recherche d'emploi, à la place: un trou béant!

Et ce n'est pas tout. Dans la farde, les copies de lettres de sollicitations que le contrôleur va demander sont également falsifiées, amputées des paragraphes où vous faites valoir votre expérience lorsque vous sollicitez un emploi. On croit rêver! Alors que l'idéologie annoncée de l'administration est que le chômeur doit pouvoir se vendre au mieux, qu'elle vous force à suivre des stages de rédaction de CV et ce genre d'épreuves infantilisantes, tout ça est balayé et vous êtes obligé de mentir.

L'heure du bulletin

A présent, tout de même, l'envie de quitter ce bâtiment monte doucement en moi. Sur l'écran du facilitateur, le rapport que nous devrons signer ensemble, avec les rubriques à remplir. Quelques questions rapides suivies du photocopiage de deux lettres d'employeurs contactés et du CV. Car les **contrôleurs sont contrôlés** par la hiérarchie, ils gardent donc quelques preuves motivant leur décision, au cas où on les soupçonnerait d'être trop gentils. J'ai vraiment eu l'impression que mon interlocuteur cherchait à justifier une décision déjà prise rien qu'en regardant la farde aux pouvoirs surnaturels!

Pendant que le rapport et sa décision positive émergent de l'imprimante, le contrôleur prend de l'avance sur le travail du lendemain en consultant et remplissant les plannings d'entretien futurs, tout en continuant à se plaindre du travail à l'ONEm, mais aussi des chômeurs qu'il faut bien reconvoquer, *même des petites choses, ils ne le font pas*. L'envie de dire que ceux qui font des choses ne peuvent pas le dire monte, mais: silence! Dix nouvelles minutes plus tard, comme si ma présence lui revenait à l'esprit: *Ah, on n'a pas encore signé le rapport? Pardon*.

On signe et je m'en vais en lui souhaitant bonne chance, sous-entendu: à l'Onem. Je laisse cette personne à ses dossiers et m'en retourne à mon temps libre. Rendez-vous dans seize mois. Seize mois grandement facilités.

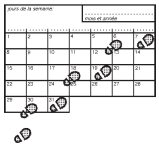

Marche ou crève !

Témoignage d'un chômeur contrôlé

Après avoir passé sans problème mes premiers contrôles à l'Orbem (4 en +/- un an) en expliquant simplement oralement mes démarches pour obtenir du travail, j'ai été convoqué bien vite à l'ONEm afin que l'on vérifie que je suis bel et bien un chercheur d'emploi actif.

10h30, par un matin pluvieux de février, le rez-de-chaussée de l'ONEm, à Bruxelles, est bondé : plusieurs files, du monde partout, c'est le foutoir. On m'envoie à gauche, à droite, en haut, j'ai heureusement échappé au bas, avant de tomber par hasard sur quelqu'un de la FGTB qui me propose de préparer un peu mon contrôle. C'est vite fait, on me rassure quant au fait que je n'ai pas de documents écrits, on peut faire une déclaration sur l'honneur. Puis j'ai de la chance, me dit-on, mon contrôleur a de la sympathie pour les artistes. Ben oui, j'ai oublié de préciser, je fais des ptits gribouillis, puis des grands parfois aussi.

Premier entretien

Bref, 5 minutes plus tard, me voilà à attendre au second étage pour passer mon fameux contrôle. On m'appelle, je pénètre dans le bureau et après les échanges de cordialité, retentit un *« Vous n'avez pas peur ? » « Ah bon, faut avoir peur? Ben non, pas trop »* répondis-je à mon contrôleur avant de continuer en lui demandant naïvement pourquoi je devrais être effrayé, n'étaient-ils pas là pour nous faciliter notre recherche d'emploi comme l'indique l'intitulé du plan du gouvernement ?

« Ah non, monsieur, nous on contrôle, rien d'autre. Même s'ils ont engagé plein d'assistants sociaux, on se fait taper sur les doigts par notre hiérarchie si on fait du social ».

Il abrège en me demandant de voir mes *« preuves »* après avoir vérifié la date de mon dernier boulot (août 2005). Je commence donc à lui expliquer mes différentes démarches assez particulières du fait de mes compétences professionnelles artistiques. Mais mon contrôleur me coupe la parole d'entrée, il veut voir des preuves écrites, mais ne veut rien entendre. Je lui sors ma feuille d'inscription à la SMART (asbl jouant l'intermédiaire/secrétariat social entre les artistes et leur employeur), mais me répond tel un robot *« Ce n'est pas une preuve! »*. Je tente de lui expliquer que mes démarches étant particulières (contact par mail, téléphone ou personnel avec le milieu socioculturel), je n'ai pas de *« preuves »* écrites. Je lui propose de contacter, via téléphone, les personnes auprès de qui j'ai entamé des démarches pour obtenir du boulot, il refuse. Je précise que certaines démarches ont abouti, dans le sens où l'on m'a promis du boulot pour le mois suivant (effectivement presté au final), mais il ne veut toujours rien entendre et il me répond par un absurde mais symptomatique *« Trouver du travail ça n'est pas une preuve que vous en cherchez. Ici on contrôle que vous cherchiez du travail »*.

Premier contrat

Je lui fais part de mon étonnement, l'objectif avoué du plan du gouvernement n'est-il pas, au final, que les chômeurs trouvent du travail? Encore une réponse négative... Pas moyen de discuter, on a l'impression d'être en face d'une machine, un énorme scanner à *« preuves »* relié à l'ordinateur du plan du gouvernement, mais équipé d'un haut-parleur, pour énoncer le verdict... Dans mon cas, j'écopais d'un « premier contrat d'activation du comportement de recherche d'emploi » suite à *« l'évaluation de mes efforts »*, jugés insuffisants, *« pour m'insérer dans le marché du travail »*.

Prochain contrôle dans 4 mois avec à la clef, si j'échoue encore, la perte de mes allocations de chômage et l'impossibilité de toucher le minimex au CPAS, me précise-t-on. On me signale encore que *« c'est bien dommage »* car ce contrat, constitué d'une série de démarches concrètes obligatoires (inscription intérim, consultation de sites web, participation à des bourses d'emploi, ...), n'est pas du tout adapté pour les artistes. Me voilà servi !

Je tente une dernière fois d'éclaircir le machin en objectant que si leur objectif n'est pas de nous faire trouver du travail, il n'est quand même pas de nous faire perdre notre temps

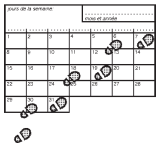

et donc de diminuer nos chances d'en trouver, suite à l'obligation d'entamer une série de démarches inutiles, comme le contrôleur l'a lui-même plus que sous-entendu. Je lis attentivement le contrat et la série de démarches obligatoires. Je signe après qu'il m'a précisé que, si je refusais de signer, c'était directement que j'étais exclu du chômage avec impossibilité d'émarger au CPAS. J'ai posé encore quelques questions sur ces fameuses démarches, notamment l'obligation de s'inscrire à 3 agences d'intérim. *« Les agences d'intérim acceptent d'inscrire des artistes ? »* lui demandais-je très sceptique. Il me répond qu'il y a des agences d'intérim spécialisées, j'ai qu'à chercher. Renseignement pris ultérieurement, les agences d'intérim refusent d'inscrire les artistes (à part une) et il n'existe pas d'agence spécialisée en Belgique.

Au suivant

Une autre de mes questions portait sur les bourses d'emplois auxquelles je dois participer, comment être informé de leur tenue? Il me sort une mauvaise photocopie du programme de la prochaine et pour les suivantes je n'ai qu'à ouvrir mes yeux, il y a des affiches partout en ville me dit-il. Moi j'en n'ai jamais vu une seule de leurs affiches, et pourtant j'y suis attentif aux affiches. Je le lui fais remarquer et lui demande s'il existe un site web qui les annonce. Pas de réponse. Il m'invite ensuite à partir, la sanction est tombée, je n'ai plus rien à faire ici, fallait pas retarder la machine infernale, il y avait d'autres personnes à passer à la moulinette...

Au final, *« l'entretien »* comme ils l'appellent, m'a laissé un amer goût de déjà vu, de déjà entendu, notamment la petite phrase « on obéit aux ordres, il faut bien travailler » glissée par mon contrôleur lorsque je tentais de me défendre. Je me pose aussi la question de l'objectif du plan gouvernemental s'il ne s'agit pas de faciliter la recherche d'emploi des demandeurs (ni par les démarches qu'on *« incite »* à entreprendre, ni par la création d'emploi)? Il semblerait plutôt qu'on essaye de mettre les chômeurs au pas cadencé (ou bien c'est l'exclusion). Et pour mettre au pas, la peur est un moyen très efficace bien qu'exécrable. Dans ce climat, qui osera refuser l'emploi le plus pourri ? Personne. Et ceux qui en ont déjà un prieront pour ne pas le perdre, obéissant à chaque souhait du patron. Voilà donc le souhait du gouvernement, faire des citoyens une armée de robots dociles?

Pour une politique de régularisation cohérente et humaine

Jacques Debatty, *secrétaire fédéral adjoint de la CSC-Bruxelles-Halle-Vilvorde*

Le gouvernement a approuvé, le 23 décembre, ses projets en matière de **réforme du droit** des étrangers, en particulier du droit d'asile. Ces réformes visent notamment la transposition d'une directive européenne sur la protection subsidiaire et une révision en profondeur de la procédure d'asile déjà attendue sous le gouvernement précédent. Ces projets concernent des droits fondamentaux : l'accueil et la protection des réfugiés, la traite des êtres humains, les personnes gravement malades, les mineurs non accompagnés, le regroupement familial. Il est indispensable que ces projets fassent l'objet d'un examen approfondi et d'un large débat démocratique au Parlement et que ce dernier soit à l'écoute du monde associatif et des organisations syndicales. Il faudra aussi être attentif à la mise en œuvre des nouvelles procédures.

On ne peut toutefois plus gérer l'immigration et l'asile uniquement avec les statuts de séjour légaux de la loi du 15.12.80 sur le séjour des étrangers (étrangers de l'Union Européenne, étrangers non européens, étudiants, regroupement familial, réfugiés convention de Genève); il faut des statuts de séjour complémentaires. Pour les réfugiés, l'introduction d'un statut de protection subsidiaire répond à cette préoccupation. Par contre, le gouvernement maintient pour l'essentiel la disposition de l'article 9.3 qui permet d'accorder une autorisation de séjour à titre exceptionnel sans préciser les critères qui relèvent du pouvoir discrétionnaire de l'Office des Etrangers.

Le succès des actions et mobilisations dans l'ensemble du pays visant la régularisation des sans-papiers, le dépôt de propositions de loi en ce sens par le PS, Ecolo et le cdH indiquent que la réforme du droit des étrangers doit aller au-delà des mesures actuellement envisagées par le gouvernement et aborder également la question de la régularisation sur base de critères clairs et permanents. Dans les projets gouvernementaux, il n'y a toujours rien de prévu en la matière.
Nous saluons le courage des occupants de l'Eglise St-Boniface, dont la détermination a permis de créer une ouverture favorable dans l'examen du dossier de la plupart d'entre-eux, et, espérons-nous aussi, dans le réexamen de la politique de régularisation. Nous remercions également tous les militants associatifs et syndicaux, sans oublier l'Assemblée des Voisins d'Ixelles qui ont appuyé les sans-papiers de St-Boniface tout au long de leur action, ainsi que tous ceux qui ont participé à la grande manifestation du samedi 25 mars et, quelques jours plus tôt, à celle qui s'est tenue dans les rues d'Anvers.

Toutefois, nous ne pouvons accepter que des personnes soient obligés de manière répétitive de mettre leur vie en danger pour trouver une solution à leur précarité. Pour éviter qu'une telle situation se reproduise, il faut qu'une réelle politique structurelle soit mise en place. Nous attendons le gouvernement sur ce terrain. Même le Conseil d'Etat a fait remarquer que l'absence de critères clairs générait l'insécurité juridique, et que la réforme envisagée ne faisait que restreindre les possibilités de régularisation.

La campagne de régularisation de 2000 a mis en évidence qu'une majorité de personnes régularisées pouvaient justifier d'attaches durables, à savoir que le centre de leur vie affective, sociale ou économique se trouvait en Belgique et que **la solution résidait dans la délivrance d'un statut de séjour légal** quelles que soient, par ailleurs, les raisons qui les ont amenées à quitter leur pays d'origine.

Il était déjà évident à cette époque que des mesures de régularisation « one shot » devaient être complétées par une politique de régularisation permanente basée sur des critères clairs et une procédure précise. Les mesures de régularisation « one shot » basées sur des critères relativement aveugles comme une certaine durée de séjour dans l'illégalité entretiennent une immigration spéculative, une durée de séjour dans l'illégalité ouvrant à terme une possible régularisation. Entre-temps, ces personnes sont exploitées

par des employeurs et des propriétaires de logements insalubres qui profitent de leur situation de détresse.

C'est pourquoi les organisations regroupées au sein de la plate-forme bilingue « Forum Asile et Migrations » (FAM), la FGTB et la CSC exigent de prévoir dans la loi du 15 décembre 1980 un nouveau statut de séjour légal avec des critères clairs et permanents et des garanties quant à la procédure. Ces critères reprennent dans une très large mesure ceux proposés par le MOC et l'ACW dans leur déclaration commune (cf. ci-dessous). Avec le FAM, le MOC et la CSC invitent les parlementaires à ne pas voter la modification de l'article 9 alinéa 3 proposé par le Gouvernement (nouvel article 9 bis).

Communiqué de presse commun ACW-MOC:
Des réalités de vie s'imposent à la réalité politique …

A l'heure où quasi toute la législation est revue, il est inacceptable pour nos organisations que le gouvernement fasse l'impasse sur le traitement sérieux de la question des sans-papiers.

Nous venons encore de vivre des moments difficiles avec les occupants de Saint-Boniface. Nous n'acceptons plus que des gens mettent leur vie en danger pour trouver une solution à leur précarité. Afin d'éviter que ce type de situation ne se reproduise, le Mouvement Ouvrier et ses organisations exigent qu'une réelle politique structurelle soit mise en place. Seule la définition de critères clairs et permanents dans la loi permettront, dans le futur, d'éviter de nouveaux dérapages et des régularisations massives. Il en va de la responsabilité de l'Etat.

Pour réaliser cette politique permanente, **le MOC et l'ACW insistent donc sur la mise en place urgente de critères pour les personnes :**

- qui sont dans le cadre d'une procédure légale depuis 3 ans ;
- qui sont gravement malades et handicapées ;
- qui sont dans l'impossibilité de retour (impossibilité d'obtenir, par exemple, les documents de voyage nécessaires) ;
- qui ont des attaches durables, il faudra tenir compte de :

  - l'existence de liens familiaux du demandeur avec la Belgique ;

  - la situation personnelle du demandeur, son âge, les liens qu'il a tissés en Belgique, ses qualifications et ses possibilités de réinsertion dans son pays d'origine, le fait d'avoir des qualifications professionnelles valorisables en Belgique ;
  - son parcours en Belgique ; les emplois qu'il a exercés, le fait d'avoir contribué à la sécurité sociale, sa participation à la vie associative, culturelle ou sportive ;
  - la durée de son séjour en Belgique, sa connaissance des langues nationales;
  - etc.

Ces demandes seront examinées par une Commission Consultative des Etrangers dont la composition et le fonctionnement peuvent être calqués sur ceux de la Commission de régularisation de 2000.

Nous disons aussi que, dans le cadre de toutes les réformes, les procédures qui seront mises en oeuvre demain devront garantir plus correctement les droits des demandeurs d'asile. Il s'agit pour le Mouvement Ouvrier de protéger des droits fondamentaux.

C'est avec le Forum Asile Migration (FAM) regroupant une centaine d'organisations de tout le pays que nous nous mobiliserons les prochaines semaines pour porter des revendications responsables et cohérentes qui permettront non seulement de régler des lacunes dans la loi mais aussi et surtout de donner une existence, une reconnaissance à des personnes qui vivent dans l'ombre, dans la détresse depuis des années sur notre territoire.

Femmes : toujours des inégalités

***Philippe Van Muylder**, Secrétaire général de la FGTB de Bruxelles*

La Journée internationale de la femme, le 8 mars, a permis de rappeler que les inégalités entre hommes et femmes subsistent toujours, particulièrement sur le marché de l'emploi. La FGTB constate qu'à Bruxelles, les travailleuses cumulent les inégalités : salaires moins élevés que les hommes, discriminations à l'embauche, faibles qualifications, taux de chômage, familles monoparentales, pauvreté…

Deux études réalisées au niveau régional : *« Situation des femmes sur le marché du travail »* et *« Politique de l'emploi et de la formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale sous l'angle du genre »*, sont en discussion au Conseil économique et social afin de développer un plan d'action visant à améliorer la position des femmes sur le marché de l'emploi[1]. Une 3ème étude, sur les services de proximité, est en préparation pour 2006.

(1) Etudes commanditées par le Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale, réalisées par l'Observatoire bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications. Elles peuvent être téléchargées sur le site <www.orbem.be>. Elles sont la source de cet article.

Ségrégation horizontale et verticale

Ces études confirment statistiquement plusieurs constatations faites sur le terrain, notamment : l'important groupe des femmes isolées ayant des enfants et leur taux de chômage élevé, le fossé entre les qualifiées et les peu qualifiées et le faible taux d'emploi de ces dernières, les importantes différences de salaire entre les hommes et les femmes, le plus grand nombre de femmes que d'hommes ayant un contrat temporaire ou à temps partiel, la faible participation au taux d'emploi des femmes d'origine étrangère…

Sur le marché du travail, on constate toujours une ségrégation tant **horizontale** que **verticale** entre les hommes et les femmes (la ségrégation horizontale est la concentration de femmes dans des secteurs ou dans des professions spécifiques. La ségrégation verticale signifie une sous-représentation des femmes lorsque le niveau des fonctions s'élève). Cette situation résulte d'inégalités déjà présentes dans l'enseignement (influence du milieu éducatif et familial mais aussi des médias, de la publicité,…), mais également de situations de discrimination au moment de l'entrée dans la vie professionnelle comme au cours de la carrière. Ainsi, les femmes bruxelloises se retrouvent majoritairement dans des fonctions administratives, dans la vente, le secteur de la santé, l'enseignement et le secteur du nettoyage. Inversement, la part relative des hommes est plus importante dans les catégories « dirigeants et cadres supérieurs », « ingénieurs », « informaticiens », « techniciens », « ouvriers et manutentionnaires ». Si les travailleuses bruxelloises (52 %) sont plus nombreuses à avoir un diplôme supérieur que les hommes (42 %), leur promotion dans l'entreprise ne s'améliore pas et leur surqualification à l'embauche est plus importante. « Depuis 1998, le nombre de femmes occupant un poste de direction régresse. *Ni le temps partiel, ni la carrière freinée par les enfants, ni le choix des métiers ne suffisent à expliquer les écarts criants*[2] ».

(2) Le Soir (16/02/06)

Moins de formations

Les chômeuses bruxelloises sont doublement discriminées. D'abord parce qu'en comparaison avec ceux des deux autres régions (femmes et hommes), les demandeurs d'emploi bruxellois prennent moins part aux formations professionnelles alors que les emplois à Bruxelles sont caractérisés par des exigences plus importantes en termes de formations et/ou de qualifications.
Ensuite, parce qu'on retrouve plus fréquemment des femmes dans un nombre limité de domaines de formations, comme dans les secteurs des soins de santé, des services aux personnes ou pour des métiers administratifs. On constate aussi que les formations suivies par les femmes sont, en moyenne, plus courtes et/ou moins coûteuses. On peut aussi remarquer que dans les deux organismes publics chargés de la formation professionnelle, on note 35 % de femmes à Bruxelles Formation et 41 % au VDAB. Parmi les ASBL d'insertion professionnelle, le pourcentage de femmes en formation est de 51,2 %.

Accueil de l'enfance

Les Bruxelloises sont aussi confrontées à des problèmes qui les handicapent sur le marché du travail : manque de place dans les milieux d'accueil de l'enfance et coût des gardes, soins aux parents âgés ou malades, dispo-

nibilité nécessaire à la recherche d'un emploi,… C'est pourquoi la FGTB de Bruxelles revendique le développement des services de proximité, de l'accueil de la petite enfance et la création de places supplémentaires dans les crèches bruxelloises, dans le souci d'arriver à un traitement égal entre les hommes et les femmes.

La **FGTB de Bruxelles** a toujours défendu **l'égalité hommes-femmes**, dans la société en général et **sur le lieu de travail en particulier**. Mais la réalité de terrain est encore trop éloignée de cet objectif. C'est pourquoi, afin de lutter encore plus efficacement contre l'inégalité de traitement entre les femmes et les hommes, la FGTB de Bruxelles demande entre autres :

■ La concrétisation du projet du gouvernement régional de créer **2600 places** supplémentaires dans les crèches bruxelloises

■ Le développement de **structures spécifiques** adaptées aux demandeurs/euses d'emploi qui ont des enfants à charge ;

■ L'intégration de données chiffrées, par sexe, dans toutes les statistiques produites par la Région, les Communes et les institutions publiques et l'évaluation de chaque décision politique par rapport à l'éventuelle **différence d'impact** sur les hommes et sur les femmes ("gendermainstreaming").

Bruxelles en chiffres

● En 2003, la région bruxelloise comptait 515.349 femmes contre 476.692 hommes, soit 52 % de femmes.

● 32 % de l'ensemble des ménages sont des familles monoparentales et dans 87 % des familles, le chef de famille est une femme ;

● Le taux d'activité des femmes est de 56,4 %, contre 71,6 % pour les hommes ;

● ¼ des femmes peu qualifiées travaillent, contre ¾ des femmes ayant des qualifications ;

● Le taux de chômage des femmes non européennes ayant des qualifications s'élève à 32,6 %, contre 5,7 % pour les femmes qualifiées de nationalité belge ;

● Une Bruxelloise gagne en moyenne 7 % en moins qu'un Bruxellois ;

● 10,3 % des Bruxelloises ont un contrat temporaire contre 6,9 % des Bruxellois.

Nettoyage : promotion de l'égalité

La FGTB de Bruxelles, par le biais de sa structure d'éducation permanente, la Centrale Culturelle Bruxelloise asbl, a lancé un projet pilote en collaboration avec les délégués syndicaux de 5 grandes entreprises de nettoyage. Ce projet vise l'accès des travailleuses aux postes à responsabilités de ce secteur, dans un souci d'égalité entre femmes et hommes.

En effet, à Bruxelles, le secteur du nettoyage constitue un débouché important en matière d'emploi pour les personnes peu qualifiées. L'encadrement syndical y est important et peut constituer un levier non négligeable de changement. La plupart des nettoyeuses maîtrisent mal le français ou le néerlandais. De ce fait, elles accèdent difficilement aux postes de maîtrise et leurs conditions de travail restent précaires tout au long de leur carrière professionnelle. Elles bénéficient peu des formations organisées par les fonds sectoriels, par méconnaissance ou par difficulté à s'engager dans un processus d'apprentissage.

Le but du projet est d'associer directement les travailleuses élues déléguées syndicales à l'élaboration et à la négociation de plans d'actions positives au sein de l'entreprise et du secteur visé, ainsi que de mobiliser les fonds sectoriels pour mettre sur pied des actions de formation. Les formations devront leur permettre de progresser dans leur fonction ou vers des postes de maîtrise.

Taxez-nous, si vous pouvez !

en bref

Le 24 mars dernier s'est tenue une ***conférence de presse*** à l'invitation des réseaux du FAN (Financieel Actie Netwerk) et du Réseau contre la spéculation financière- Pour la justice fiscale à la Maison des parlementaires. Elle visait à présenter les versions française et néerlandophone du dossier **Taxez-nous si vous pouvez**[1], publié par Tax Justice Network (TJN), et consacré à l'évasion fiscale.

***François Gobbe**, Kairos Europe (Wallonie/Bruxelles), <francois.be@belgacom.net>*

Le dossier « Taxez-nous, si vous pouvez », publié par le réseau et soutenu par de nombreux groupes et associations en France et en Belgique, contient une présentation détaillée des questions qui touchent à l'équilibre vital de nos sociétés. Y ont pris la parole Dirk **Van der Maele** (chef de groupe du SPa à la Chambre), Eric **Goeman** (porte-parole d'Attac Vlaanderen et membre du FAN) ainsi que François **Gobbe** (Kairos Europe WB, membre du Réseau et du TJN). C'est cette dernière intervention qui est reprise ici. Cette conférence de presse annonce une campagne en Flandre sur le sujet, et au sein du Parlement, de nouvelles initiatives. A suivre…!

1. Un réseau international pour une justice fiscale « Tax Justice Network » (TJN)

Né lors des réunions du premier Forum Social Européen de Florence et du Forum Social Mondial de Porto Alegre (2003), le réseau international pour une justice fiscale (TJN) s'est constitué en un réseau d'associations et d'individus soucieux d'une justice fiscale. Il veut travailler à l'établissement d'une coopération fiscale et lutter contre l'évasion et la compétition fiscales. Dans notre époque de mondialisation néolibérale, il s'engage en faveur de systèmes d'imposition socialement justes, démocratiques et progressifs. Le réseau veut soutenir un système fiscal favorable aux populations défavorisées, du Sud comme du Nord. Ces systèmes doivent financer les protections sociales et services collectifs et pénaliser ces fléaux publics que sont la pollution ou les inégalités inacceptables. TJN soutient les campagnes de ses membres et organise chaque année depuis 4 ans, au début juillet, un séminaire réunissant universitaires et militants à Essex (Grande-Bretagne). Il a organisé des séminaires et ateliers à Porto Alegre, Mumbai, Bamako lors des Forums sociaux mondiaux et encore à Paris et Londres lors des Forums sociaux européens.

TJN travaille grâce à un secrétariat basé à Londres et dispose d'une implantation en Europe et aux USA. Il veut se développer en Amérique latine, en Afrique et en Extrême-Orient et y aider à constituer des sections régionales. Les prochains Forums sociaux de Nairobi (2007) devraient y contribuer. Un site Internet en plusieurs langues, *www.taxjustice.net*, relaie les informations et prises de décision du réseau et un bulletin électronique trimestriel, « Tax Justice Focus », est disponible sur demande. Le réseau veut se constituer prochainement en association internationale sans but lucratif de droit belge (AISBL). Une déclaration d'intention du Réseau figure en page 2 de couverture du dossier « Taxez-nous si vous pouvez ».

Dans la foulée du document d'Oxfam-GB (1999), le réseau TJN a dénoncé l'existence des paradis fiscaux qui encouragent les fuites de capitaux, la corruption, la concurrence déloyale au profit des **sociétés transnationales** (STN) et finalement l'érosion des recettes des Etats, contribuant par là à miner les services publics et les budgets des systèmes de protection sociale. Il a pris position sur le lien existant entre développement et évasion fiscale et la nécessité de combattre celle-ci par une régulation nationale et internationale à différents niveaux.

*A télécharger sur le site **www.taxjustice.net** ou à commander à Kairos Europe (Wallonie/Bruxelles), av du Parc Royal, 3- 1020 Bruxelles- tél. 32 2 479 96 55 ou 32 2 762 39 20; prix 10 euros + 2,5 euros (de frais postaux) ; prix spéciaux pour achat groupé. A payer au 001-2610789-13 de Kairos WB- rue G.Devreese 17- 1030 Bruxelles*

2. le contexte : la compétition fiscale et la maximisation des profits

Depuis les années 90, le modèle néolibéral s'est imposé. Il tend à transformer les biens élémentaires en marchandises (eau, santé, enseignement…) et donc à les privatiser. Il tend parallèlement à créer de vastes espaces sans entraves qui échappent au contrôle public en s'appuyant sur une idéologie de la croissance, qui par ailleurs ne profite pas aux populations les plus défavorisées. Pour 166 $ de croissance, un seul $ atteint finalement les populations disposant de moins d'un dollar par jour… ! Ce modèle de mise en concurrence s'étend aux employés d'un même service, aux citoyens d'une même région ou sous-région, voire aux Etats eux-mêmes. Dans cette concurrence, la fiscalité est une des variables de compétitivité et d'attractivité qui encourage une course vers la fiscalité zéro. Ainsi, dans l'Europe des 25, l'impôt des sociétés est tout à fait anarchique : l'Estonie y a une fiscalité zéro, l'Irlande et sa cohorte de STN dont Microsoft ont un taux nominal de taxation de 10 % qui se réduit dans la pratique pour les divisions de recherche des STN à 3 %. Face à la directive sur l'épargne de l'Union européenne, l'Ile de Man, un confetti du Commonwealth, s'apprête à réduire à zéro sa taxation des sociétés pour compenser son manque à gagner. De la coopération au sein de l'Europe, on est passé à la compétition.

Dans ce contexte, les riches deviennent plus riches, les pauvres sont sans cesse renvoyés plus à eux-mêmes. La solidarité ou la redistribution sont des valeurs suspectes. La fiscalité est discréditée : « Trop d'impôt tue l'impôt et même l'emploi » nous dit-on avec Arthur Laffer, représentant reaganien de l'économie de l'offre. Les moyens dans les administrations des finances sont rabotés au prix d'une baisse de qualité dans le contrôle de la fraude ou de l'évasion fiscale comme le constate un audit récent publié par la Cour des comptes : « cadre inadapté, personnel insuffisant dans les grandes agglomérations, agents âgés, mal formés et pas toujours à la hauteur des tâches qui leur sont confiées… » (L'Echo, jeudi 2 mars 2006). Ces défaillances « ne permettent pas un fonctionnement efficient des services de recherche fiscaux ».

3. La brochure « Taxez-nous si vous pouvez ; la véritable histoire d'un échec mondial »

La brochure présente, en quelques 80 pages, différents éléments du paysage de l'évasion fiscale. Outre un lexique (français-anglais) des principaux termes du vocabulaire fiscal, elle comporte :

- une évaluation de la richesse placée offshore qui s'élèverait environ au cinquième des richesses existant en actifs (obligations, actions, dépôts bancaires, …), soit 11,5 trillions $

- la perte annuelle en recettes fiscales qui résulte des 860 milliards $ de rendement des sommes non déclarées et placées (à 7,5 %) offshore s'élève à 255 milliards $ (ou 30 % de ces revenus). Ce chiffre est à peu près l'équivalent des fonds nécessaires pour atteindre l'ensemble des objectifs de développement du Millénaire d'ici 2015.

- il faut ajouter les pertes résultant de la compétition fiscale et du blanchiment des bénéfices des sociétés, sans oublier l'argent de la corruption.

- une carte des 72 juridictions ou territoires à considérer comme des paradis fiscaux (PF), dont près d'un tiers associés à la Couronne britannique, incluant les grands centres financiers (onshore) comme Londres, New York, Francfort… qui organisent les transferts de capitaux.

- Les principaux bénéficiaires des PF sont les grosses fortunes financières HNWI (équivalentes à plus d'un million de $ en actif liquide) au nombre d'environ 7,7 millions de personnes en 2003 (Forbes) et les STN qui par transactions internes y font transiter environ la moitié du commerce mondial, par divers montages comptables et financiers (prix de transfert, sous et sur-

facturation, sous-capitalisation, …) dont témoignent les affaires Enron, Parmalat…

● Une véritable industrie de l'évasion fiscale est en plein essor. Elle réunit différents acteurs, cabinets d'affaires, experts-comptables, sociétés d'audit et banques. Aux Etats-Unis, de nombreuses affaires ont démontré comment Andersen (qui a péri dans l'affaire Enron), KPMG, Deloitte & Touch, Ernst and Young (les Big Four), ces grands cabinets d'audit étaient tout à la fois juge et partie, dans des cas d'optimisation fiscale qui s'appuyaient sur les paradis fiscaux.

● Conclusions : des propositions qui supposent une action nationale et internationale, et finalement une autorité fiscale mondiale. Entre autres, il faut revendiquer :

■ la **lisibilité fiscale des STN** (noms de pays, des filiales, CA et bénéfices par pays, investissements par pays). La campagne »Publish what you pay ! » a permis d'obtenir des industries extractives (minières, pétrolières…) un certain nombre de renseignements sur leurs bénéfices et impôts payés dans les pays en développement. Il est également nécessaire de rendre possible **la connaissance des bénéficiaires des sociétés offshore, trusts et fondations.**

■ **l'échange automatique d'informations et non à la demande** (selon le modèle proposé par l'OCDE), mis en place par exemple par la directive sur l'épargne au niveau de l'Union européenne mais dont le champ d'action reste limité puisque les trusts et personnes morales n'y sont pas incluses.

■ **une imposition sur base de la citoyenneté** pouvant mener à l'abandon de la nationalité propre en cas d'émigration fiscale.

■ les éléments de base d'une **définition internationale du bénéfice imposable** et du mode de répartition de ce bénéfice par pays où la STN opère, à moduler suivant les barèmes propres d'impôt de chaque pays.

■ **l'assistance fiscale internationale aux pays en développement** (formation des administrations, procédures strictes à l'égard des STN, plan de carrière sérieux pour les fonctionnaires des finances…)

■ **l'implication du FMI, de la Banque Mondiale et de l'OCDE** dans la lutte contre la fuite des capitaux en provenance des pays en développement et l'évasion fiscale ; l'appui au Comité des experts pour la coopération internationale en matière fiscale de l'ONU ; c'est à ce jour le seul embryon d'autorité fiscale mondiale.

■ **une campagne de mobilisation des ressources nationales et de redistribution** des richesses dans la ligne des sommets pour le financement du développement de Monterrey (2002) et du sommet de New York de juin 2005. Ce qui signifie aussi, outre l'aide au développement ou des mesures comme la taxe Tobin, de combattre les fuites de capitaux, l'évasion et la compétition fiscales.

4. Le réseau contre la spéculation pour une justice fiscale.

C'est dans une optique de fiscalité redistributive que le Réseau francophone contre la spéculation s'est créé parallèlement à son homologue néerlandophone du FAN (Financieel Actie Netwerk). Il réunit depuis plusieurs années plusieurs dizaines d'ONG, associations et syndicats.
Une plate-forme commune FAN-Réseau a été dégagée en 2003, précisant toute une série d'objectifs propres à la Belgique en matière de fiscalité. **La taxe Tobin** a été avancée en premier lieu et a connu un vote positif au Parlement après plusieurs années d'information du grand public et de démarches auprès des parlementaires. Parallèlement, d'autres actions se sont développées au sein du Réseau spéculation. Ainsi :

● Le dossier à propos de **l'amnistie fiscale-DLU** (novembre 2003) a permis de préciser auprès des parlementaires comment la Belgique peut être considérée comme un des 72 paradis fiscaux en matière de patrimoines et de revenus financiers : déglobalisation de la fiscalité des revenus et précompte libératoire, existence d'un secret bancaire de fait et donc absence d'un cadastre des fortunes mobilières, absence d'un impôt sur la fortune, absence de taxation sur les plus-values... font de la Belgique un pays de tourisme fiscal (pour les Français et les Hollandais par exemple) et d'injustice sociale ! Le patrimoine financier des Belges représente plus de 300 % de la richesse nationale et est l'un des plus élevés d'Europe. Mais 10 % des ménages possèdent plus de 50 % du patrimoine et ne contribuent pas de manière proportionnelle à l'impôt qui touche les revenus du travail et surtout les salariés !

● Le colloque de Seneffe sur le thème « **Pas de justice sociale sans justice fiscale** » (octobre 2004) a fait le lien entre fiscalité, défense des droits sociaux, revenu minimum et financement des services collectifs.

● Le soutien et l'assistance aux auditions de la Commission « Mondialisation » du Parlement belge de ces deux dernières années ont porté sur **les paradis fiscaux** présentés par divers orateurs, notamment du réseau TJN.

● Un nouveau colloque du Réseau est en préparation à l'approche des élections communales (cf. encadré) sur le thème « Fiscalité et pouvoirs communaux ». Il devrait mettre en évidence, entre autres, l'absence de contribution à l'échelon local des patrimoines financiers.

Colloque

Le (re)financement des pouvoirs locaux

Une réaction citoyenne face à la libéralisation des services publics

organisé par l'Appel des 600, ATTAC Wallonie-Bruxelles, le Centre National de Coopération au Développement- 11.11.11., la C.S.C.- Services Publics, les Equipes Populaires, la Centrale Générale des Services Publics (Liège) le GRESEA, Inter-Environnement Wallonie, Kairos-Europe (W-B), le Mouvement Ouvrier Chrétien, l'Union Nationale des Services Publics et Vivre Ensemble- Education

Samedi 13 mai 2006

de 9 à 17h
Palais des Congrès de Liège

CONTACT :

ATTAC-Liège
(04/349 19 02)
Coordination D'Autres Mondes (Forum Social à la Liégeoise)
(0496/14 60 03- 04/349 01 44)
Daniel Puissant
(04/254 88 96- 04/252 85 94)

Régulariser 100, régulariser 100.000

en bref

Relancée à partir d'une occupation d'Eglise, la revendication de régularisation des sans-papiers a reçu le soutien de plus de 10.000 manifestants. Maintenant qu'elle est portée au sein du Parlement, les élus devront choisir entre Europe forteresse et Europe démocratique.

Mohamed Chouitari,
CSCE,
<mchouita @hotmail.com>

La demi victoire de Saint-Boniface

Engagés depuis le 19 octobre dans l'occupation de l'église Saint-Boniface, 130 sans-papiers avaient décidé de prendre leur destin en main, de lutter pour changer leur situation. En portant l'exigence de la régularisation de tous les sans-papiers, ils renforçaient en eux l'éthique de l'engagement politique solidaire et développaient ainsi une résistance à un état de clandestinité fait d'attente, de traque, de harcèlement, de relégation aux marges de la société et d'exploitation à merci.

Cet acte de solidarité a fait tache d'huile. Le 25 février, 10.000 personnes manifestaient à Bruxelles pour la régularisation des sans-papiers suite à l'appel lancé par les occupants, auxquels s'étaient jointes de très nombreuses associations.

Peu après la manifestation, alors qu'une grève de la faim se poursuivait dans l'Eglise, le Ministre de l'Intérieur pris la décision d'accepter la régularisation pour un an des 130 occupants en échange de la levée de l'occupation, dans l'espoir d'ainsi désamorcer le mouvement. Fin mars 2006, ceux-ci reçurent donc leurs papiers sur base de l'arbitraire le plus absolu, dans la joie de certains jeunes qui n'avaient mis le pied en Belgique que pendant cette occupation. L'accord étant que ça se passe en douceur pour ne pas froisser la fibre hostile de la base électorale du Ministre.

Cependant, les 100.000 sans-papiers restants, maintenant instruits par la leçon que « la lutte, ici et maintenant, paie », sont plus mobilisés que jamais à lutter pour la reconnaissance de leur droit de séjour. Désormais, depuis début avril, les occupations collectives se multiplient avec de plus en plus de détermination. Cinq églises ou lieux publics sont à ce jour occupés (Namur, Mons, Charleroi, Etterbeek, Ixelles). D'autres occupations n'ont pas encore eu le bonheur d'aboutir, telle celle de l'Eglise du Parvis de Saint-Gilles, la commune du Ministre-Président de la Région bruxelloise. Au moment où une centaine de sans-papiers y négociaient avec le curé la possibilité d'investir cette église pour organiser la solidarité avec les voisins de la commune, ils se sont vus évacués par la police communale. Le Bourgmestre faisant fonction a ordonné l'interdiction jusqu'au 31 mai de tout rassemblement, manifestation ou cortège de plus de cinq personnes, ayant trait à la problématique des sans-papiers, sur le territoire de la commune[1].

Les voisins des sans-papiers de l'Eglise Saint-Boniface à Ixelles étaient solidaires, et leur action « Gueules d'amers » (une exposition de photos des sans-papiers) a rayonné sur tout le quartier. Par contre, les 5 et 6 avril 2006, les Saint-Gillois étaient passifs et spectateurs face à l'intervention policière. La solidarité ixelloise n'a pu s'établir que progressivement, à travers l'occupation et le travail de « l'Assemblée des Voisins ». La solidarité s'invente et se crée en se côtoyant. Tant que ce contact direct n'est pas établi, les préjugés dominent et l'intervention policière peut, comme cela semble avoir été le cas à Saint-Gilles, donner l'impression de protéger la population contre une centaine de « criminels » latinos et africains qui les envahissent. Gageons que les nouvelles occupations renforceront la base du mouvement.

Vers une bataille parlementaire?

Au-delà des Eglises, le combat pour la régularisation devrait bientôt prendre place dans l'enceinte parlementaire. D'un côté, le Ministre de l'Intérieur, M. Patrick Dewael, entend réformer la procédure d'asile, introduire le principe de protection subsidiaire et modifier l'actuel « article 9.3 » de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire et l'établissement des étrangers. Ce dernier article est en effet la seule base juridique actuellement

(1) NDLR : Cette ordonnance de police a finalement été levée le 10 avril.

en vigueur pour permettre de régulariser le séjour de personnes en situation irrégulière en Belgique. L'application restrictive qu'en fait l'Office des Etrangers est unanimement critiquée, mais le projet du Ministre irait plus loin et supprimerait toute possibilité de régularisation des sans-papiers en exigeant notamment comme condition de recevabilité d'une pareille demande le fait que l'étranger soit en séjour légal.

De leur côté, les occupants de l'Eglise Saint-Boniface ont appelé au retrait de cette proposition et entrepris de rédiger une proposition de loi de régularisation. Sur base de celle-ci, ECOLO, le cdH et le PS ont déposé chacun une proposition de loi similaire. L'adoption d'une telle proposition de loi poserait la base d'une réelle politique structurelle de régularisation sur base de critères clairs et permanents, prévoyant l'examen par une commission permanente et indépendante du pouvoir discrétionnaire du Ministre de l'Intérieur. Son adoption nécessitera plus que jamais une mobilisation générale des personnes concernées et de tous les démocrates.

Et la lutte continue…

Europe forteresse ou démocratique?

Au-delà de la question des régularisations, c'est le contenu politique du projet européen qui est posé. Après les crises pétrolières et l'effondrement du bloc soviétique, les deux super-puissances restantes, l'Amérique du Nord et l'Union européenne, sont rentrées dans une double logique de libéralisation des échanges et d'enrichissement d'une part, et d'autre part, de fermeture à l'immigration. Le fossé du développement économique n'a cessé de s'accentuer entre le Sud et le Nord. L'écart est tel qu'il devient impossible de rester là alors que les richesses sont ici, d'autant que cette richesse est rattachée au fait que les accords commerciaux se font au bénéfice de l'U.E.

Le déficit commercial des pays du Sud avec l'étranger augmente. Ce qui signifie, lorsque l'on importe beaucoup et que l'on exporte peu, qu'on y détruit l'emploi. Et puisque l'on

détruit l'emploi, on entraîne des proportions de plus en plus fortes de la population à la migration, aussi bien pour rechercher de l'emploi que pour fuir les crises politiques. Cette émigration subsistera dans 20 ou 25 ans si, comme on le prévoit, l'Afrique devait compter 1,5 milliard de personnes dont 80 % vivant avec moins d'un dollar de consommation par jour tandis que l'essentiel des investissements effectués y entraînent un transfert net des ressources vers l'étranger. Lorsque l'Afrique reçoit aujourd'hui 1 euro d'investissements extérieurs, 75 % des bénéfices liés à cet euro repartent à l'étranger et donc le processus d'appauvrissement continuera[2].

(2) Extraits de l'intervention orale de monsieur LAHLOU, professeur de sciences économiques à Rabat, au Forum Social Maghrébin Prép, Bouznika, janvier 2006.

La nouvelle couche sociale formée par ces sans-papiers qui travaillent en Europe et en Belgique montre bien que, dans les faits, les frontières resteraient ouvertes quand bien même on voudrait imposer un arrêt migratoire. Maintenues dans des conditions d'esclavage, cette couche est très rentable économiquement à l'intérieur de l'espace européen et constitue la face cachée de la politique étrangère menée vis-à-vis des pays du Sud. Prendre parti pour la régularisation des sans-papiers, c'est non seulement **sortir** un certain nombre de personnes **de la clandestinité**, mais c'est encore prendre concrètement position pour un **nouvel ordre international** qui dépasse les rapport néo-coloniaux jusqu'ici instaurés avec le Sud.

Impacts du pseudo « Pacte des générations »

en bref

La loi du 30 décembre 2005 sur le « pacte des générations » est parue au Moniteur. Il porte très mal son nom, puisqu'il n'y a pas de pacte mais un machin imposé par le gouvernement au mépris de nombreuses actions de la base. Mais il faut bien aujourd'hui se pencher sur les conséquences de ces mesures. En voici quelques-unes…

Luca Ciccia
CNE et CSCE
<u50lcc@acv-csc.be>,
7 novembre 2005

(1) (26 ans en 2008, 28 en 2012, 30 en 2016, 32 en 2020, 24 en 2024 et 35 ans en 2028)

A lire, à débattre

Une double attaque

Faute de pouvoir aller dans le détail dans cet article, nous vous renvoyons vers les publications syndicales pour obtenir une information complète sur les questions qui ne sont pas abordées ici : les restrictions au crédit temps, le travail autorisé pour les pensionnés, les bonus pension, les prépensions « Canada dry » soumises à allocations, etc.

Le pacte des générations, c'est d'abord la volonté de rendre plus difficile l'accès aux prépensions et, par ricochet, d'en diminuer le montant. Puisque les prépensions sont le résultat de deux logiques, le gouvernement s'est attaqué aux deux. On distingue en effet les prépensions dites **conventionnelles** et les prépensions en cas de **restructuration**.

Les prépensions conventionnelles

Aujourd'hui, la prépension est octroyée à partir de **58** ans après **25** années de travail (y compris les périodes assimilées en cas de chômage, de vacances, de maladie, …) Et, il est bon de le rappeler, il n'y a prépension qu'en cas de licenciement. Le prépensionné touche donc une allocation de chômage (plafonnée à 60 %) plus un complément versé par l'employeur (équivalent à la moitié de la différence entre le salaire mensuel net et l'indemnité de chômage).

Première grosse modification, dès **2008**, la prépension se prendra à partir de **60** ans. Deuxième restriction importante, la durée de carrière est allongée dès **2008** à **30** ans, puis, dès **2012**, à **35** ans pour les hommes. Les femmes ont obtenu un accroissement plus lent, puisque étalé de 2008 à 2028[1]. Ces restrictions auront un effet direct d'exclusion de la grande majorité des salariés qui ne pourront prouver autant d'années de carrière. Ce qui aura un impact négatif quant au niveau de leurs allocations de remplacement. Au chômage, on perçoit moins qu'en prépension…

Mais l'effet pervers est que l'allongement de la durée de la carrière nécessaire aura un **impact à la baisse** dans le calcul du montant de la pension car les périodes assimilées ne sont pas adaptées en fonction. Ce problème sera surtout celui des femmes, et surtout celui des temps partiels (plus de 20 % des contrats de travail !) Les femmes ont déjà du mal à avoir une prépension avec une durée de carrière nécessaire de 25 ans, surtout les temps partiels. Ainsi une personne qui preste 24h/semaine ne peut prouver que 5403 jours de travail au lieu des 7800 jours requis pour une carrière de 25 ans. Avec l'allongement de la durée de carrière, se pose donc avec force tout le problème des périodes assimilées prises en compte pour le calcul de la carrière. Ce point doit encore faire l'objet de négociations entre les partenaires sociaux. La prépension à 58 ans restera possible en cas de -très- longue carrière. (Hommes = 35 ans en 2008, 37 ans en 2010 puis 38 dès 2012 ; Femmes = 30 ans en 2008, 33 en 2010, 35 en 2012 et 38 en 2014) La prépension à 58 ans sera aussi possible si le salarié peut prouver 35 années de carrières dont 5 dans les 10 dernières années ou 7 dans les 15 dernières années exercées dans un métier dit « lourd ». Les critères sont encore en discussion. On notera aussi que les prépensions à 56 ans sont maintenues si le salarié peut prouver 33 années de carrière dont au moins 20 de travail de nuit, ou de travail en équipe. Mais dès 2008, ils devront rester **disponibles** sur le marché de l'emploi **jusqu'à 58 ans**…

Les restructurations

Tout d'abord, qu'est-ce qu'une restructuration ? Il y a restructuration quand il y a situation de chômage économique pendant au moins 20 % de l'année précédente et le plus souvent quand il est question de licenciement collectif. On est en situation de licenciement collectif quand :

- moins de la moitié des salariés sont licenciés dans une « entreprise » de moins de 12 personnes ;
- au moins 6 sont licenciés pour une entreprise de 12 à 20 salariés ;
- au moins 10 sont licenciés pour une entreprise de 21 à 99 salariés ;
- 10 % des salariés d'une entreprise d'au moins 100 personnes sont licenciés.

Ces licenciements ne sont pris en compte que si les salariés ont une ancienneté de deux ans minimum. Autre raison d'avoir droit au mode de prépension précoce : en cas de situation où l'entreprise est reconnue « en difficulté » parce qu'ayant enregistré des pertes au minimum dans les deux dernières années.

Dans ces deux cas de figures, les prépensions sont possibles dès 55, 52 ou même 50 ans dans certains cas. Il existe une condition de carrière : 20 ans de travail ou 10 ans d'ancienneté dans le même secteur d'activité.

Quelles nouveautés ? Le gouvernement invite les partenaires sociaux à définir une nouvelle notion d'entreprise en restructuration. 4 autres modifications sont apportées.

- Le travailleur doit pouvoir faire valoir **au moins une année d'ancienneté** dans l'entreprise au moment de l'annonce du licenciement collectif pour avoir droit à ce régime spécial de prépension.
- Le travailleur doit déjà avoir **atteint l'âge de la prépension** au moment de l'annonce. Ceci empêchera la pratique de « la salle d'attente » qui permettait à certains d'attendre la fin de la procédure Renault (dont au passage on a raccourci la période de concertation sociale !) pour pouvoir bénéficier de la prépension « restructuration ».
- Le travailleur doit dans le cadre de cette prépension **participer « activement » à une « cellule emploi »** pendant au moins 6 mois. La participation est obligatoire pour tous les travailleurs (plus jeunes que l'âge normal de la prépension) qui peuvent partir en prépension. On assiste donc là à une conditionnalité inacceptable à la prépension pour les salariés victimes d'une restructuration. Dans le cadre de cette nouvelle procédure (applicable dès le 1er avril 2006), ceux qui seront prépensionnés devront en plus « s'activer » dans cette cellule emploi. L'actualité devrait nous faire réfléchir. Inbev licencie des dizaines de personnes. Mais quelle activation impose-t-on à ce type d'entreprises qui caracolent en tête des sociétés bénéficiaires ?

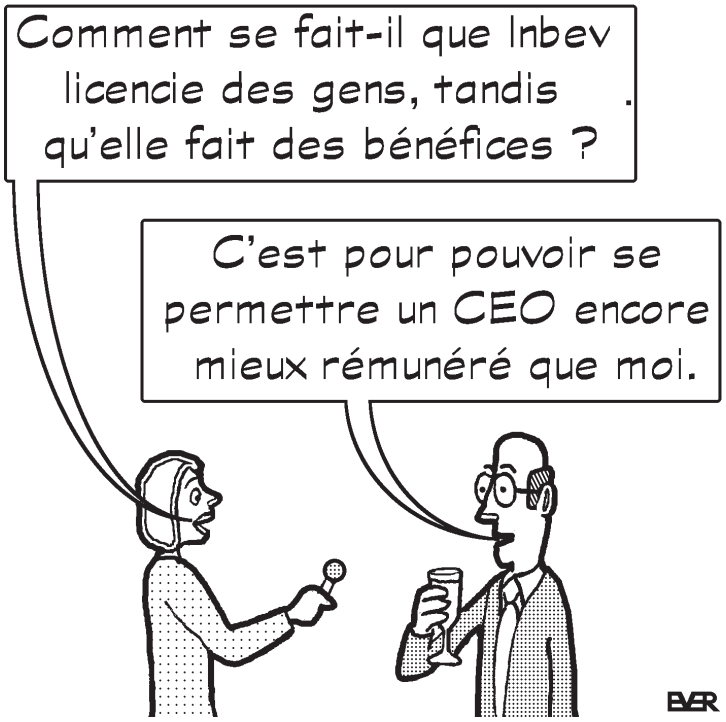

● Ce n'est pas tout : les travailleurs âgés d'au moins 45 ans au moment de l'annonce du licenciement collectif et qui ont un an d'ancienneté dans l'entreprise doivent tous choisir entre une **formule d'outplacement** (formation, réinsertion) et un passage par la **cellule emploi**. S'ils refusent, ils doivent avoir la certitude de trouver un emploi au risque de perdre le droit aux allocations de chômage pour une durée de 4 à 26 semaines à l'issue de leur préavis. Le salarié qui « participe » à cette cellule, et qui doit y prouver sa bonne volonté sous peine de sanctions, touche chaque mois une indemnité dite de reclassement équivalente à son salaire normal (+primes normales). Cette « indemnité » est en réalité déduite du préavis ! Petite précision, rien n'oblige à attendre la fin des 6 mois de test d'activation pour obtenir son indemnité de préavis… déduite des 6 mois bien entendu. L'objectif de cette cellule emploi : le travailleur prépensionné doit accepter un emploi ou une formation « convenable ». Est convenable un emploi en rapport avec l'expérience professionnelle, qui n'impose pas des déplacements de plus de 2 heures (aller et retour) et qui donne droit à un revenu décent en comparaison de… l'allocation de chômage qu'aura le travailleur. Le travail de nuit peut être refusé. Pour ce qui est de la formation, elle sera jugée convenable si elle débouche sur un emploi convenable ou si elle correspond à une fonction critique raisonnablement proche de l'expérience professionnelle ou du diplôme. L'avenir nous dira ce que l'on doit entendre par « raisonnablement » et par la notion de « fonction critique » qui recouvre tout et n'importe quoi à l'heure actuelle[2] ! Si le candidat « prépensionnable » refuse cet emploi ou cette formation dite convenable, il risque une suspension temporaire (4 à 52 semaines) et en cas de « récidive », une exclusion définitive. Enfin, si l'emploi n'est pas trouvé, le prépensionné doit rester « disponible » sur le marché du travail jusqu'à 58 ans (sauf si carrière de plus de 38 ans ou après 20 ans de travail de nuit).

Quel objectif ?

On le voit, la politique du gouvernement peut se résumer en un objectif de constitution d'une « armée de réserve » ayant pour résultat une pression à la baisse sur les salaires et une inflation basse. Car comment expliquer autrement la volonté d'activer les prépensionnés dans cette « cellule emploi » ? Comment expliquer autrement l'accès à la prépension rendu si difficile, si éloigné, le tout en ces temps de chômage important ? La seule réponse tient dans le rapport 2004 du Conseil Supérieur de l'Emploi qui, dans son rapport tout entier dédié aux fins de carrières, relevait l'objectif réel des politiques qui s'appliquent partout en Europe et qui ont pour objectif de relever l'âge de la pension et, pour ce qui nous occupe depuis deux ans, de la prépension : *« Le conseil supérieur répète que le renforcement de la participation de tous les groupes est indispensable pour lutter contre le sous-emploi actuel et garantir l'offre de travail futur. L'existence d'une main-d'œuvre compétente et en nombre suffisant est par ailleurs nécessaire pour éviter qu'apparaissent des tensions salariales qui, en se répercutant sur le coût du travail, fragiliseraient la position compétitive des entreprises opérant en Belgique et provoqueraient des délocalisations. A cet égard, il importe d'ailleurs que la participation accrue se traduise par un volume de main-d'œuvre effectivement disponible plus important[3] »*

En clair, nous sommes en présence d'un gouvernement qui met en pratique le trop méconnu « NAIRU[4] » ou « taux de chômage nécessaire n'accélérant pas l'inflation », et donc faisant suffisamment **pression sur les salaires**. Problème pour nos amis libéraux de droite et de gauche -pressés par les financiers, seuls bénéficiaires d'une inflation basse-, le taux de chômage ne suffit pas pour assurer cette pression, il faut aussi que

(2) Une étude qui vient d'être réalisée en région wallonne relativise fortement la notion de fonction critique et montre la part des employeurs dans les difficultés d'embauche. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.
(3) Rapport du Conseil Supérieur de l'Emploi, 2004, p.9.
(4) Nairu : Non-Accelerating Inflation Rate of Unemployment = taux de chômage qui n'accélère pas l'inflation

les chômeurs soient actifs (c'est la chasse aux chômeurs). Mais vu les problèmes démographiques à venir, il faut aussi faire en sorte que la disponibilité soit non seulement réelle -activation- mais qu'elle concerne aussi de plus en plus d'individus- d'où l'extension de l'obligation de disponibilité jusqu'à 58 ans, même pour les prépensionnés en cas de licenciements collectifs.

Le Conseil Central de l'Economie ne dit pas autre chose lorsque, dans son rapport sur la compétitivité de novembre 2005, il affirmait, sans rire : *« Les salaires en Belgique sont donc fonction de ceux attendus dans les pays limitrophes* (NDLR, c'est le principe de la norme salariale). *A priori, ils ne réagissent donc pas aux évolutions du taux de chômage. Pourtant, des périodes de tensions salariales peuvent apparaître de façon cyclique, comme ce fut le cas en 2000 et 2001, lorsque le taux de chômage observé passe sous le niveau de chômage tendanciel qui ne provoque pas d'accélération des salaires - NAWRU[5]- (Bureau Fédéral du Plan, 2005b). Celui-ci serait à nouveau atteint, avec le retour de la croissance potentielle en 2010. Il devrait alors s'élever à 13 % environ, loin encore du taux de chômage de 7.5 % utilisé comme paramètre/objectif du scénario de long terme à 2030[6]. »* Et lorsque le rapport du CCE développe cette idée appliquée à la Flandre, ça donne ceci : *« Une analyse de l'évolution de ce taux selon l'âge et les régions confirme la crainte d'apparition de pénuries. Ainsi en Flandre, le taux de chômage des travailleurs de 15 à 49 ans atteindrait 4.7 % à l'horizon 2010 soit un niveau nettement inférieur au 6.9 % atteint lors du dernier pic conjoncturel (2001)[7]. »*

Ce rapport est très très clair. Le premier défi réside dans le risque d'apparition de tensions sur le marché du travail si le taux de chômage descend en dessous de 13 %. Objectif pour 2030, avoir un NAIRU de 7.5 %[8]. Pensez, avec 6.9 % de chômage des 15-49 ans atteint en 2001, les économistes s'affolent pour nos amis actionnaires… Face à un tel niveau de cynisme, on se passera de commentaires !

Les plus optimistes feront remarquer que le pacte, ce sont aussi des mesures positives pour les jeunes ou pour la sécurité sociale et plus précisément son financement ou la liaison au bien-être d'allocations sociales. (Problème du décrochage entre les allocations sociales comme les pensions ou les allocations de chômages qui suivent l'indexation des salaires, mais pas l'évolution réelle des salaires et qui ont pour résultat que le taux de remplacement de nos allocations est parmi les plus bas d'Europe). Sans nous y attarder, il semble que nous pourrons assez vite confirmer que nos gouvernements sont trop sous étreinte libérale pour dégager un tant soit peu de justice sociale. Pour les jeunes, la seule mesure consiste à octroyer des ristournes de cotisations sociales supplémentaires… Voilà autant de cadeaux qui s'ajoutent les uns aux autres, puisque ce gouvernement a eu la bonne idée en cette année 2006 de poursuivre les ristournes de cotisations sociales qui grosso modo atteignent 5 milliards d'euros pour 2005 et, notamment par l'effet « pacte » atteindront les 6 milliards d'euros par an, au plus tard, en 2007. Dix ans maintenant que les politiques dites de l'emploi utilisent pour seul levier celui du coût salarial, suivant en cela les théories économiques libérales, pourtant sans résultats tangibles jusqu'à présent si ce n'est le gonflement des bénéfices des entreprises…

En attendant le résultat de ces nouvelles baisses de charges, le gouvernement a promis, pour 2008, soit après les prochaines élections fédérales, de consacrer 200 millions à l'augmentation des allocations sociales. Ce qui devrait compenser les 940

(5) NAWRU : non-accelerating wages rate of unemployment, taux de chômage à partir duquel le nombre de chômeurs n'exerce plus aucune pression à la baisse sur les salaires.
(6) CCE, rapport technique sur les marges disponibles, nov. 2005, p.74-75
(7) CCE, rapport technique sur les marges disponibles, nov. 2005, p.21-21
(8) Ce qui dans le cadre de pensée économique libéral ici appliqué impose une continuation de la pression à la baisse sur les salaires… Va falloir faire encore beaucoup d'« efforts » pour diminuer ce NAIRU… La déclaration du 27 mars des partenaires sociaux sur la compétitivité en prend le chemin…

millions de nouveaux cadeaux sociaux et fiscaux aux employeurs, ce sont… 15 millions pour les allocataires sociaux en 2006. Ça c'est acquis. Ouf.

Dans le même temps, ce gouvernement poursuit sa réforme fiscale qui coûtera cette année au total 2.6 milliards d'euros. Cette largesse essentiellement profitable aux revenus élevés (notamment à ceux qui payaient plus de 50 % d'impôts sur leurs revenus) s'ajoute à la grande innovation de Reynders : l'immunisation d'une partie des bénéfices (intérêts notionnels) qui pourrait coûter 600 millions d'euros pour 2006. Et puis il y a aussi cette nouvelle amnistie fiscale, la DLU bis. Enfin, vous vous en rappelez, la sécu sera désormais financée par le capital… Ce fut la grande concession libérale. Ce point du pacte a été la source d'inspiration des journalistes de *La Libre* pour près du tiers de leur couverture du pacte, ceux de L'Echo y ont probablement consacré près de 2/3 de leur couverture de ce dossier « fin de carrière »… C'est cette fameuse taxe sur les sicav dont 15 % seront affectés à la sécurité sociale. On devait en attendre près de 250 millions d'euros… Nous devrons nous contenter de 15 % des 50 millions d'euros, soit le montant estimé par le trésor pour 2006[9]. Bigre, on nous aurait menti ?

(9) Le Soir 23 janvier 2006, p.5

Comment la presse nous a assassinés…

« C'est impératif: d'ici 2010, il faut retarder le départ à la prépension » (communiqué de la Fédération des Entreprises de Belgique, 22 août 2002). *« Assez d'immobilisme. Finies les discussions. Il s'impose d'élaborer une autre politique en matière de fin de carrières et de ne pas se cantonner au terrain connu des droits acquis »* (idem, 2 décembre 2003). *« À politique inchangée, le vieillissement de la population entraînera un coût supplémentaire, une hausse intenable en raison de l'espérance de vie accrue »* (idem, 7 juillet 2004). *« Il faut créer les conditions pour que les entreprises disposent d'une main-d'œuvre plus nombreuse, meilleure et moins coûteuse. Dès maintenant »* (idem, 8 septembre 2004). *« Il ne s'agit pas d'une révolution, mais de nous rapprocher de la moyenne européenne »* (idem, 2 octobre 2005).

Les derniers mois, la FEB s'était donc déchaînée. La presse *« impertinente »*, *« à la poursuite farouche du progrès »* (sic), avait évidemment enchaîné. *« Impossible de financer les pensions du papy boom si 72 % des Belges ne travaillent plus après 55 ans »* (LE SOIR, 14 juillet 2004). *« La Belgique grisonne. Pour payer les pensions, la Sécu devra collecter suffisamment de cotisations chez les actifs »* (LE SOIR, 21 décembre 2004). *« Pour financer le vieillissement, il faudra faire plus d'efforts. L'OCDE désire sabrer dans les prépensions (…). Alors, au travail ! C'est aussi le point de vue du Gouverneur de notre Banque Nationale »* (LE SOIR, 10 mars 2005). *« Au boulot, les tempes grisonnantes »* (LE SOIR, 14 juin 2005). *« Tout, ou presque, reste à faire. Le papy boom va, à partir de 2010, ankyloser l'économie et faire fondre le financement de la Sécu (…). Impossible, à moins de réduire notre prospérité, de laisser une majorité de salariés filer vers la prépension dès 58 ans »* (LE SOIR, 22 septembre 2005). Etc, etc…

Quatre jours après la grève générale emmenée le vendredi 7 octobre par la seule FGTB, Guy Verhofstadt convoque devant le Parlement la double fatalité *« du vieillissement et de la mondialisation »* pour annoncer 66 mesures destinées à maintenir plus de personnes au travail, à décourager la sortie anticipée du marché de l'emploi, à remettre à l'ouvrage les chômeurs âgés. *« Travailler plus longtemps n'est pas une punition »*, ponctuera le Premier ministre qui, c'est connu, a une longue expérience du travail en usine…

C'est peu de le dire. Dans les entreprises, le soi-disant *« pacte »* entre les générations a attisé du dissentiment, du désordre social puisque, à la base, les affiliés énervés poussent les trois syndicats à fortifier une riposte commune plus efficace.

en bref

Après cet article décortiquant certaines conséquences du « pacte des générations » (cf. p.28), il nous a semblé intéressant de publier un pamphlet, paru dans le journal d'Attac, qui traite de la façon dont la presse a rendu compte des résistances opposées au dit pacte.

***Jean Flinker**, article paru dans le dernier Angles d'Attac, le journal d'Attac-Bruxelles 1*

Pures peurs…

Dans ce contexte de désobéissance diffuse, partis de gouvernement et médias associés vont s'atteler à transfigurer ce sentiment de révolte pourtant bien là, et à le psychologiser : en faire une réaction purement émotive dont *« la peur face aux changements nécessaires et aux inévitables incertitudes du lendemain »* constituerait l'unique ressort. *« La grève a fusé,* écrit ainsi Bénédicte Vaes dans LE SOIR du 9 octobre*, à la fois prise de parole, coup de force, acte de catharsis. Les salariés ont clamé leur inquiétude »*. Laurette Onkelinx: *« Je comprends l'angoisse des gens »* (LE SOIR, 24 octobre). *« Vendredi dans la rue, les salariés diront surtout leur peur multiforme »* (B. Vaes, LE SOIR, 27 octobre). Elio Di Rupo: *« Je comprends les craintes des gens. Nous sommes confrontés à tant d'incertitudes »* (LE SOIR, 28 octobre). Didier Reynders: *« Le MR comprend les inquiétudes des citoyens »* (idem). Guy Verhofstadt: *« Oui, moi aussi, je comprends l'inquiétude des gens qui manifestent »* (LE SOIR, 29 octobre)… Du coup, pour dissiper cet état d'esprit décidément *« apeuré »*, un surplus de tact, d'empathie, de qualité d'écoute et de compatissance devraient agir afin de réconcilier les uns et les autres. Telle

est, en tous cas, la conclusion éditoriale affirmée par Vaes dans LE SOIR du 27 octobre (à la veille d'une grève générale portée, cette fois, en front commun): *« Vendredi, les salariés diront surtout leur peur de la précarité, de la mondialisation, des restructurations, du chômage des jeunes. Ils en ont le droit. Au gouvernement de les apaiser. Il en a le devoir. Parce que le peuple et l'Etat seront bien forcés de continuer à vivre ensemble »*. Le même jeudi, à 19 heures 30, lors du Journal télévisé de la RTBf, Zoé Genot-c'est un comble - tiendra les mêmes propos humanitaires, invitant les autorités à faire preuve de mansuétude maternante car les gens *« oui, les gens attendent qu'on leur tende la main »* (sic)…

Inciviques

Faire travailler les gens plus longtemps (en retardant les départs en prépension [10 ans de carrière en plus, dès 2012, pour *« la conventionnelle »*] et en obligeant les salariés victimes de restructuration à retrouver un autre travail) ? Ces mesures qualifiées de *« symboliques »*, le gouvernement avait tenu à les encadrer par des aides spécifiques à d'autres catégories d'infortunés: ajouter 512 millions d'euros aux 4,758 milliards annuels déjà affectés aux réductions de charges patronales; appliquer une seconde DLU aux inciviques de l'impôt à travers la reconduction d'une nouvelle Déclaration libératoire *« unique »*… Une politique de parti pris contre laquelle continue de monter un juste ressentiment populaire. Comment, dès lors, rencontrer ce jugement pour mieux le contrer ? *« L'électeur n'aime pas qu'on le traite à la hussarde,* avait plaidé par avance la spécialiste en stratégie sociale, Bénédicte V*. Sur le terrain de la vie et celui des entreprises, on préfère évoluer par mouvements successifs s'ils se poursuivent dans la continuité. Réformer les carrières exige de déraciner des préjugés, de transformer des mentalités, de rassurer (…). Interdire (toute) prépension susciterait d'énormes vagues de protestation (…). On ne gagnerait pas la révolution dans les têtes »* (LE SOIR, 22 septembre). C'est clair ? C'est clair.

La contre-révolution culturelle va donc redoubler de vigueur. D'abord, en présentant méthodiquement les faits à l'envers. Ainsi, le 5 octobre (deux jours avant la première grève générale), LE SOIR met en scène -cul par dessus tête- la nouvelle tentative gouvernementale cherchant à corrompre l'opinion publique: *« Positif* (sic)*: la majorité promet de relever les pensions. Négatif* (sic)*: les syndicats coincent toujours sur les prépensions »* (B.Vaes). En réalité, si on se place du côté de ceux qui luttent, *« Positif »* et *« Négatif »* sont à inverser; de surcroît, les pensions en Belgique (qui sont les plus basses d'Europe) se verraient royalement rehaussées, à partir de 2008, de 5 euros par mois -soit à peine 0,00004 % du budget.

12 octobre (toujours dans LE SOIR), Bénédicte Vaes: *« Verhofstadt II, un accord et ça repart… Le compte est bon* (sic)*. Voici les principales mesures: adoucir* (sic) *les prépensions involontaires. Aider* (sic) *les travailleurs licenciés à retrouver du boulot, doper* (sic) *l'emploi des peu qualifiés, favoriser* (sic) *les quinquas licenciés, augmenter* (sic) *les pensions… »*.

Bref *« ça repart »* car, dans le même temps, les oppositionnels à la grève -quels que soient leur rang et leur rente (qu'il s'agisse de Reynders, Onkelinx ou Milquet)-, tous trouvent place nette dans les médias de révérence. D'ailleurs, pour Jean-Luc Dehaene, *« faire grève ne sert à rien: dans notre pays, ce n'est pas la rue qui décide »* (VRT, 7 octobre). Même topo pour la FEB: *« Que résout encore une grève aujourd'hui? Rien ! La grève, organisée ce jour par la FGTB, est inopportune et illicite »* (toute la presse du 7 octobre). Freddy Willockx (dûment présenté comme le porte-parole de l'aile gauche du SPa): *« La grève n'est pas légitime »* (De Morgen, 8 octobre). Qui plus est, selon l'étoile montante du Socialistische Partij, Hans Bonte, *« les syndicats sont désormais des forces conservatrices »*. *« La grève est inacceptable »*, récapitulera Gerolf Annemans du Vlaams Belang, le 9 sur la VRT Eén. *« Le VLD dispose du soutien de nos 18 députés. Car je suis content de voir que le parti libéral reprend une de nos propositions de loi (que nous présentons depuis 20 ans déjà), pour*

rendre les syndicats responsables de leurs débordements ! ».

De toute manière, Laurette Onkelinx avait déjà préventivement informé les indécis et les butés sur la conception socialiste de l'ordre démocratique dans notre pays: *« Le gouvernement imposera sa décision sans les syndicats, si on n'arrive pas à un accord »* (De Standaard, 1er octobre).

Despotisme

« La majorité a réussi à réformer les carrières comme l'Union européenne le lui ordonnait (sic) (…). Le chambardement des prépensions est lancé. Aucune contestation n'y changera rien », a répété B. V. *« LE SOIR…, j'ai envie de savoir »* du 11 octobre). Malheureusement pour la majorité, la base des trois syndicats persévère à vouloir rejeter ce type de réformisme despotique et a décidé une nouvelle grève *« commune »* le 28. Pour les élites journalistiques, c'est à n'y plus rien comprendre. Bénédicte, 19 octobre: *« On* (sic) *a répété à l'envi »* (*« on »*, c'est-entres autres- B. Vaes), qu'on doit relever le taux d'emploi des seniors sous peine de voir imploser la protection sociale… *« Mais, à la base, on parle avec ses tripes, pas avec les chiffres (…) »*. Qu'importe. Pour le gouvernement, il n'y a pas d'états d'âme qui tiennent. *« Si le PS adhère au Pacte pour les générations, c'est parce qu'il est bon »*, reprécisera la vice-Première Laurette O. dans LE SOIR du 24, qui lui a -une nième fois- accordé une interview pleine page. *« À propos de la manière dont certains délégués ont informé les affiliés sur le contenu du Pacte, Laurette Onkelinx parlait de désinformation (…). La philosophie du Pacte ne peut être remise en cause »*: dans La Libre Belgique, c'est au vibrionnant columnist en chef, Michel Konen, que l'on doit cet iconoclaste aveu. Trois jours plus tard, l'arrogant continuera à faire du plat à la dirigeante socialiste: *« La FGTB, essentiellement, a pollué le message et un trop grand nombre de citoyens ne comprennent plus rien aux objectifs du plan gouvernemental. Trop décisif (…). Le gouvernement serait bien inspiré d'améliorer sa communication à ce propos »* (La Libre 29 octobre). *« Il serait suicidaire d'inverser le cap (…). Les syndicats doivent savoir modérer leurs propos s'ils veulent éviter une faillite de la Sécu, qui serait bien plus préjudiciable encore à leurs membres »*, rajoutera Christian Carpentier dans la Dernière Heure du 29 -histoire de prouver que le pluralisme médiatique, dans notre pays, n'est pas un vain mot. *« Le gouvernement doit appliquer le plan sans restrictions »*, surenchérira la FEB. *« Intégralement »* (Bert Somers, Président du VLD). *« On ne négociera plus »* (Guy Verhofstadt).

Dès le 29 octobre, au lendemain d'une grève interprofessionnelle réussie et d'une manifestation qui a rassemblé 100.000 personnes contre *« le Pacte qui « oppose » les générations »*, la presse s'est donc donné le mot pour persifler la contestation et siffler la fin des protestations. Pour la circonstance, Béatrice Delvaux, rédactrice en chef du SOIR, se charge de l'entrée en matière: *« Deux grèves, passons* (sic)*. Trois, ce serait du dégât. Car ministres et syndicalistes ont à jouer un rôle central qui n'est pas d'être populaires: être des hommes d'État (…).Toutes les grèves du monde ne pourront rien changer à cette équation: le financement des pensions (…) doit être adapté par égard pour les générations à venir »*.

Comme par télépathie, Paul Geudens, dans la Gazet van Antwerpen, avait tenu à chanter, en flamand, le même refrain: *« Un Premier ministre qui brave la protestation syndicale comme un homme d'Etat courageux et de grand format, y a-t-il plus beau cadeau pour un libéral? Margaret Thatcher l'avait bien fait avant lui »*. *« Atterrir en douceur ou entrer en guérilla sociale, avec un, deux, trois jours de grève générale…? Les syndicats pourraient s'engager dans un scénario sans issue (qui) déboucherait sur le seul constat de leur impuissance »* (Bénédicte Vaes, 9 novembre). *« Même retouché, « le pacte » ne passe pas la rampe (…). On annonce de nouvelles actions (…). Bon, un peu de sérieux. Pourquoi s'acharner à refuser cette réforme des pensions? (Parce qu') on se bat pour des symboles. On sombre parfois dans l'irrationnel. L'enjeu devient le pouvoir de dire NON. Le refus d'avaliser une défaite sociale (…).*

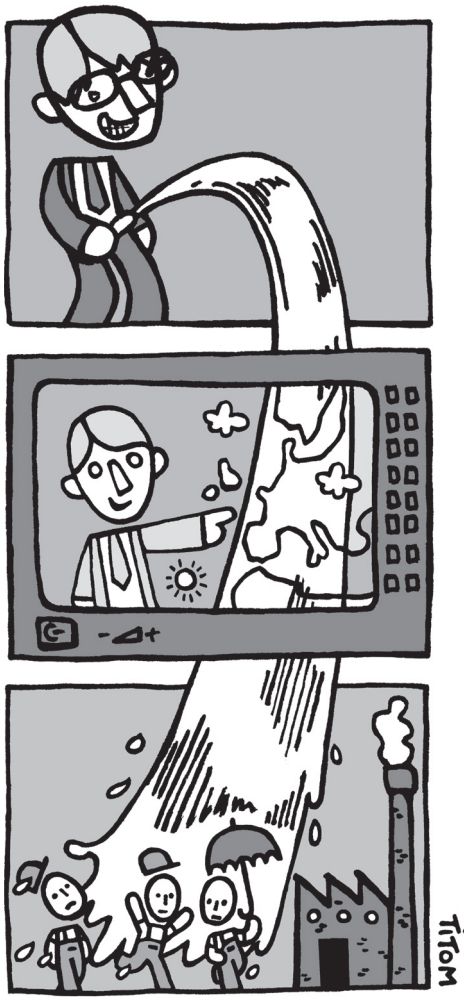

Les hommes politiques nous pissent desssus, les médias nous disent qu'il pleut.

(Aujourd'hui), on saura si les syndicats s'engagent dans des grèves jusqu'auboutistes, par volonté de narguer le monde politique » (B. Vaes, 22 novembre). *« Dans la Belgique d'en bas, la colère ouvrière continue de fuser. Ce volcan crache, outre ses coulées de rage, des miasmes de poujadisme (…). Où tout cela va-t-il aboutir? Entre-t-on dans un temps de grand désordre social ? Il ne servirait à rien, de fait, d'enchaîner des grèves contre le gouvernement »* (idem, 23 novembre).

Le journal conservateur De Standaard, avec d'autres mots, ne dira pas autre chose. *« Les syndicats ne mènent même pas un combat d'arrière-garde. Ils se déploient sur le champ de bataille d'une guerre antérieure. Ils piétinent sur un sentier qui ne conduit nulle part. Parce que la base le veut. Mais qu'est-ce que ça veut dire? »*.

Demain de maîtres

Outre une campagne d'autopromotion publicitaire étalée un mois durant dans toute la presse écrite (coût : 100 millions de francs), le gouvernement va -il est vrai- agir de mains de maître pour mieux étrangler un mouvement décidément indocile. Adoptant la stratégie de la terre brûlée, il a fait traduire -au pas de charge- le Pacte en loi-cadre et en arrêtés d'application: en quelques heures l'affaire a été pliée. Ensuite, il a conclu un nouveau rendez-vous avec les partenaires sociaux pour la mi-novembre, rendez-vous au cours duquel chacun aurait le loisir de discuter de modalités d'exécution. Une manière filoutée d'enfermer les syndicats dans un calendrier rallongé et d'en espérer la démobilisation.

« De mains de maître » ? Avec pour la main droite, Verhofstadt: *« On ne renégociera rien. La réforme sera exécutée comme nous l'avons décidé »* (26 octobre). Et pour la main gauche, Onkelinx: *« Le Pacte est un cadre. On peut tout négocier à condition que ce ne soit pas contraire à l'esprit, aux principes »* (7 novembre). *« Il y a une ouverture totale à propos de tonnes* (sic) *de modalités d'exécution* (sic) *»* (L. Onkelinx, La Libre, 7 novembre). *« Il subsiste des espaces majeurs de dialogue »* (idem, 25 novembre). Un dialogue qui-on s'en doute- n'aura débouché que sur des changements de virgules, avec des syndicats négociant la régression sociale dans une logique de marchandages et de concessions unilatérales.
« Cette fois, elle a tenu bon, la majorité. Elle a imposé son pacte contre vents populaires et marées syndicales »… Qui est l'auteur de ces lignes ravies? Bénédicte Vaes, le 26 novembre. Bien sûr, *« il restera un malaise social. Enorme. Inquiétant »* (la même, le 10 décembre). Mais, c'est heureux, *« nulle menace de grève ne plane sur les réveillons »* (idem, 14 décembre). D'autant que *« le monde syndical entend garder son souffle et ses forces pour un nouveau round qui s'ouvrira en 2006: le pacte de « compétitivité » qui implique la modération salariale »* (idem). *« Des réformes audacieuses sur le plan économique »*: c'est ce qu'a d'ores et déjà tenu à préciser Guy Verhofstadt pour qui *« nous devons poursuivre sur le même élan et réaliser le même exercice de concertation avec les partenaires sociaux »*. On ne saurait mieux dire. Alors autant le répéter pour les malentendus et les malentendants: *« Avec le Pacte des générations, on a consciemment opté pour une approche très douce. Ce serait une erreur fatale de croire qu'il s'agit d'un point final aux indispensables réformes »* (Frank Vandenbroucke, ministre flamand de l'Emploi, De Morgen, 21 janvier 2006).

Les journalistes au garde-à-vous ?

en bref

Pour mettre en perspective le pamphlet de Jean Flinker (cf. pp.33-36), il nous a semblé utile de rencontrer un journaliste chevronné. Entretien avec ***Hughes Le Paige***, ancien journaliste radio et TV à la RTBF.

Yves Martens, *animateur du Collectif <redac@asbl-csce.be>*

Nous avons publié un article, que je vous montrerai tout à l'heure, qui s'intitule *Comment la presse nous a assassinés*. Pour ceux qui contestent le discours dominant, il est très difficile de trouver un écho dans la presse…

Disons d'abord qu'il n'y a plus de presse d'opinion quotidienne. Ne reste que la presse associative et des revues spécialisées. Qui s'adressent aux gens déjà concernés et qui restent, quel que soit le contexte, à un niveau de diffusion étonnamment stable, avec des ventes/abonnés qui se situent entre 1000 et 1500, plafond que personne n'arrive à franchir. Dans un territoire exigu comme la Communauté Française, il y a probablement un trop grand nombre de revues d'où saturation du lectorat potentiel. On n'achète pas 3 ou 4 revues surtout qu'il y a aussi l'habitude d'acheter en plus de la presse française.

On n'a jamais eu autant la mode des forums, des débats, sur papier en tout cas, où on confronte apparemment des opinions. Mais on n'y donne la parole qu'à une partie très limitée des acteurs ! C'est un problème d'indépendance de la presse ?

*Je pense qu'il y a 2 types de facteurs. D'abord, il y a le problème de la ligne éditoriale qui est de plus en plus guidée par les lois du marché, de la concurrence. Ce poids du marché était bien moins fort il y a 15 ou 20 ans. Les responsables éditoriaux pensent que ce que les gens demandent c'est le plus simple, le moins pointu, le moins recherché, ce qui me semble un calcul contestable. Parce qu'il est impossible de savoir ce que « les gens demandent ». Les gens achètent ce qu'on leur offre en y réagissant plus ou moins positivement mais ce n'est même pas parce qu'ils réagissent positivement qu'ils sont vraiment satisfaits. Mais, en interne, il y a aussi le fait que la presse d'opinion est morte de son illisibilité. La presse d'opinion liée à des appareils avait aussi un problème d'indépendance, l'ouverture y était extrêmement limitée. Quant à l'expérience désastreuse du Matin, lancé sans base financière suffisante ni temps pour s'installer, il prenait certes la presse traditionnelle à contre-pied. Mais ce n'était pas toujours sur le contenu et il le faisait avec beaucoup de légèreté, maniant la critique apparente mais pas vraiment une critique de fond, avec en outre un projet qui n'était pas vraiment pensé. Cette expérience ratée a hypothéqué pour de longues années tout espoir de relancer une presse d'opinion un peu critique. Le paradoxe aujourd'hui, c'est que le journal qui a la plus grande ouverture, où le spectre des gens interrogés est le plus large (des ultralibéraux à des gens de gauche), c'est **La Libre**. Je pense d'ailleurs qu'il y a une moins forte pression du marché sur **La Libre** que sur **Le Soir**.*

Le slogan de La Libre : « Le débat est ouvert » ne l'amène pas pour autant à des positions progressistes !

Bien sûr. Ce que je disais est vrai sur le plan sociétal, des idées éthiques, du débat intellectuel mais dès qu'on touche au social, il y a un blocage terrible. Il n'y a qu'à lire les éditoriaux de Michel Konen sur la constitution européenne, les grèves, les fins de carrière. Il y a un effort pour sortir de l'image catho conservatrice et même pour ouvrir un espace à des réflexions plus théoriques sur l'économique et le social mais, dès qu'il s'agit des enjeux proprement politiques du moment, c'est le blocage.

Pourquoi ? Seulement à cause du poids du marché, avec d'autant moins d'indépendance qu'il y a peu de groupes de presse ? Ou bien aussi par manque d'indépendance par rapport au politique ?

Les téléphones chauffent plutôt moins qu'avant. Dans la plupart des cas, il n'y a même pas besoin de pression du monde politique sur la ligne éditoriale. Ça arrive dans des cas particuliers, au moment d'une crise, à l'occasion d'une orientation très précise que l'un ou l'autre veut faire passer mais, le reste du temps, il y a surtout un conformisme ambiant qui fait que la corporation journalistique suit massivement le même mouvement avec de temps en temps des gens qui ruent dans les brancards. Mais c'est beaucoup plus difficile pour eux qu'il y a 10 ou 15 ans parce que leur statut est beaucoup plus précaire, la concurrence plus forte, que les journalistes sont soumis, comme l'ensemble des travailleurs, aux impératifs de productivité

A lire, à débattre

et de rentabilité. Même quand il ne s'agit pas de pression politique directe ou idéologique ambiante forte, la manière dont les journalistes doivent travailler aujourd'hui fait qu'inévitablement ils n'approfondiront pas un certain nombre de choses et que ce sera plus facile pour eux, qu'ils ne pourront « faire autrement » que de reprendre du déjà préparé, prémâché, par les institutions auxquelles ils s'adressent. Et puis, il y a une certaine paresse. Sur les fins de carrière, quand Gilbert ***De Swert*** *a sorti son livre, toute la presse en a parlé. Puis, plus rien, ça retombe comme un soufflé. Il faut bien reconnaître qu'il y a peu de continuité sur l'aspect critique, les journalistes retombent vite dans le confortable. Il faut aussi nuancer selon le média : par exemple, des choses sont encore possibles en radio qui n'existent plus du tout en télé où la ligne éditoriale est complètement gagnée par la marchandisation.*

A propos de TV justement, comme se fait-il que nous n'ayons pas de *Guignols de l'info ?*

Il y a toujours eu très peu de satire politique en Belgique, ce n'est pas dans notre culture. Il y a eu ***Pan*** *dans son créneau très à droite… Il y a quelques dessinateurs pointus comme* ***Kroll*** *par exemple ou un billet radio de* ***Jespers*** *ou avant de* ***Moulin*** *à la Semaine infernale, mais ce sont des exceptions. Sans doute car nous sommes dans un pays de compromis : notre système politique fait que tout le monde se ménage. Dans notre culture de la coalition, où l'opposant d'aujourd'hui est le partenaire de demain, on évite en général les chocs frontaux. Il n'y a donc pas de presse habituée à manier la critique radicale ni la satire. Cela dit, aujourd'hui, il y a une autre question : qui maîtrise l'agenda politique, surtout en TV ? Les politiques ou les médias ? Il y a eu une époque où les politiques cadenassaient véritablement l'info politique nationale. Aujourd'hui les partis contrôlent encore une partie de l'instrument, notamment en ce qui concerne les nominations et les promotions. Il faut le bon appui au bon moment. Mais quant à ce qu'on met à l'antenne, le rapport de forces s'est inversé et ce sont très largement les médias qui décident de ce dont on va parler. Les médias sont passés d'un statut de contre-pouvoir à celui d'un pouvoir… qui souffre d'un gros problème de légitimité : c'est le seul pouvoir irresponsable, qui n'a de comptes à rendre à personne sauf… au marché. Le marché pèse bien plus que le politique.*

Vous parliez d'avoir la bonne carte de parti au bon moment. Que penser des allers-retours entre journalisme et politique ?

Ça a toujours existé. Il n'est pas malsain que des journalistes qui ont des opinions politiques les défendent et passent par la case élection. C'est autre chose de devenir attaché de presse ou de travailler dans un cabinet ! Mais le plus grave, c'est que, souvent, quand un journaliste revient d'un parcours politique, c'est avec une promotion ! Sans aucune raison : il devrait même être en retrait pendant un certain temps !

Revenons à l'article en question

(Après lecture de l'article) *Je n'aime pas du tout le procédé. Avec des copier/coller de courtes citations, on peut faire pendre n'importe qui. Ce ne sont même pas des phrases entières ! Mais c'est vrai que ça rejoint sur pas mal de points ce dont nous avons discuté. La méthode me semble pourtant desservir le propos et être donc contreproductive.*

Quel espoir pour demain ?

On ne pourra reconstruire un autre type d'information que si les choses avancent dans la société en général : sur le plan de la sécurité sociale, de l'enseignement, etc. Les médias sont un reflet, un miroir des grandes idées dominantes mais, en même temps, ils ont tendance à les renforcer. Donc, tant que ça ne bouge pas, que, dans la société, on reste dans le cadre actuel et ses idées dominantes, il est très difficile d'aller à contre-courant. Je pense en revanche que, par rapport à la folie actuelle dans la hiérarchisation de l'information qui va vers toujours plus de spectaculaire et de superficiel, il peut y avoir un retour de balancier et chez les journalistes et dans le public. Je pense qu'il y a un moment où on ne supportera plus cette surenchère jusqu'à la nausée…

Le Plan pour l'emploi des Bruxellois : un plan finalement concerté !

en bref

A l'heure où l'on rend les chômeurs responsables de leur situation, que fait le gouvernement bruxellois pour l'emploi ? Eh bien, il vient de sortir un nouveau plan censé redynamiser la région. Cette démarche a bien failli être univoque mais les syndicats ont fini par obtenir une vraie concertation. Nous avons demandé à la FGTB Bruxelles de nous présenter ce plan et le chemin qu'il a parcouru…

***Philippe Van Muylder**, Secrétaire général de la FGTB de Bruxelles*

Bref rappel des faits

Le 3 mars 2005, après de nombreux mois de négociation, le gouvernement bruxellois et les interlocuteurs sociaux signent le **Contrat pour l'économie et l'emploi**, véritable plan de relance pour Bruxelles. Si, au départ, des groupes de travail sont bel et bien mis en place au sein du CBCES, le Comité bruxellois de concertation économique et sociale[1], les discussions sur la mise en œuvre concrète des 27 chantiers d'actions prioritaires du Contrat s'enlisent rapidement…

Au cours de l'automne 2005, le gouvernement fédéral dépose son *Pacte (?) de solidarité entre les générations*. Les mesures de ce « Pacte » réformant les fins de carrières et prévoyant de très insuffisantes interventions en faveur de l'emploi des jeunes, ne sont pas acceptables pour la FGTB, et ont, en outre, d'importantes répercussions sur les politiques régionales bruxelloises. En réalité, elles ne sont tout simplement pas adaptées au contexte bruxellois…

Le 2 décembre 2005, le front commun syndical adresse une lettre ouverte au gouvernement bruxellois, constatant que *le Pacte de solidarité entre les générations passe à côté de l'objectif prioritaire de l'emploi des jeunes, et qu'il remet en cause le « Contrat pour l'économie et l'emploi à Bruxelles »*.

A l'initiative de la FGTB, le front commun dépose alors sur la table de la concertation un ***Plan pour l'emploi des jeunes bruxellois***. Ce plan, ambitieux pour Bruxelles, repose sur 4 mesures très concrètes :

- la création, d'ici 2008, de **4.500 « premiers emplois » jeunes**, offrant aux jeunes sortant de l'école sans qualification ni projet professionnel une véritable alternative à l'inactivité ;

- un **investissement massif dans la formation professionnelle des jeunes**, notamment via l'intervention de la région dans l'équipement des écoles techniques et professionnelles et la création d'un « centre de référence professionnelle » pour les métiers de la fonction publique, ouvert aux demandeurs d'emploi, aux travailleurs du secteur public et aux jeunes étudiants ;

- une alliance ***emploi, logement et environnement***, dans le cadre du plan KYOTO. A Bruxelles, pour faire face à la crise de l'emploi, qui se double depuis quelques années d'une crise du logement et désormais d'une crise de l'énergie, il est indispensable d'investir massivement dans la construction et la rénovation durables de logements. Mais ce n'est pas seulement le logement qui est visé par les problèmes d'efficacité énergétique : beaucoup de bâtiments publics sont chauffés un peu…en dépit du bon sens ; il n'est pas rare qu'on y ouvre les fenêtres, en hiver, pour diminuer la température… Les entreprises non plus ne sont pas en reste : c'est donc bien tout le bâti qu'il faut rénover ; tel est le sens de cette alliance *emploi, logement et environnement* ;

- la mise en place de **cellules de l'emploi**, permettant aux travailleurs de se reconvertir lors de licenciements collectifs, comme il en existe en Wallonie.

Piqué au vif, le Gouvernement régional adopte, une semaine plus tard, *sans aucune*

(1) Cet organe de concertation réunit les membres du gouvernement régional et les interlocuteurs sociaux bruxellois.

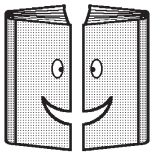

concertation préalable, son propre *Plan pour l'emploi des Bruxellois*.

Le jugeant inacceptable à de nombreux égards, la FGTB exige et obtient la réouverture de négociations.

Finalement, le Plan, amendé, sera adopté le 20 mars 2006 par le gouvernement et les interlocuteurs sociaux, réunis au sein du Comité bruxellois de concertation économique et sociale…

La négociation proprement dite…

Le Plan constitue le volet « emploi » du Contrat pour l'économie et l'emploi. Il a pour objectif de répondre au défi du sous-emploi des Bruxellois, dans une région qui compte plus de 20 % de chômeurs.
Il s'articule autour de 4 axes d'actions :

- l'emploi des jeunes,
- le renforcement du partenariat public-privé,
- l'accroissement de la qualification et de la formation
- la mise à niveau des outils publics (principalement l'Office régional bruxellois de l'emploi- ORBEm).

Il développe 74 mesures concrètes qui ont été passées au crible par les interlocuteurs sociaux.

Ce que nous avons catégoriquement rejeté dans ce plan

Avant d'envisager les mesures positives du plan, notons que la FGTB a catégoriquement refusé d'endosser les 'constats' posés par le Gouvernement pour justifier sa mise en œuvre. Le gouvernement cite, par exemple, la nécessaire « responsabilisation » des demandeurs d'emploi. Or, nous refusons catégoriquement que l'on reporte sur ceux-ci la « responsabilité » (et, a fortiori, la « culpabilité ») d'être au chômage. En cette matière, ce sont les entreprises qui ont une responsabilité énorme. Un autre exemple d'omission : face à la privatisation croissante du marché de l'emploi, le gouvernement n'affirme pas clairement son attachement à la défense du secteur public. Cela, nous ne pouvions davantage l'accepter.

En matière de constats, rappelons d'ailleurs que la FGTB a très récemment publié une brochure où elle dresse *sa propre analyse* du chômage bruxellois[2].

Nous avons également obtenu le retrait du projet de stage d'expérience formative en entreprise. Il s'agissait, pour le gouvernement, d'un stage de 2 à 3 mois, non rémunéré, ouvert à tous les demandeurs d'emploi inscrits au chômage sur base de leurs études. Ce stage n'était, en outre, pas accompagné de contreparties en termes d'embauche. On retrouve ici l'idée, inacceptable pour la FGTB, d'une sorte de « service civil » qui mettrait à disposition des employeurs une main-d'œuvre gratuite…

Le Plan prévoit

- un renforcement des mesures favorisant l'**accès des Bruxellois à la fonction publique**, via notamment la proposition de créer un centre de formation aux métiers de la fonction publique à Bruxelles ;

- la création, au sein de la Société régionale d'investissement de Bruxelles (SRIB), d'un **Comité stratégique paritaire** chargé

(2) Pas d'avenir pour Bruxelles sans de vrais emplois pour toutes et tous ! Les priorités de la FGTB pour l'économie et l'emploi à Bruxelles, Les dossiers de la FGTB de Bruxelles, n°7, juin 2005. (Ce dossier est disponible sur simple demande au 02/ 552 03 53- Yolanda Lamas).

d'examiner l'impact de la politique d'investissement de cet organisme *en termes d'emploi* et de formuler des propositions d'orientation de cette politique ;

● l'évaluation paritaire, au sein du Comité de gestion de l'ORBEm, des chartes de type « IKEA », au travers desquelles les entreprises en création ou en extension s'engagent **à recruter et à former** des demandeurs d'emploi bruxellois ;

● la prise en compte de l'augmentation des offres disponibles d'emploi et de formation avant la généralisation, progressive, du **Contrat de Projet Professionnel** ;

● un encadrement strict, par la Région, des collaborations de l'ORBEm avec le secteur de l'intérim, à débattre au sein de la plateforme régionale de concertation pour l'emploi, qui réunit les interlocuteurs sociaux ;

● et, last but not least, la mise sur pied de *cellules de reconversion* des travailleurs en cas de licenciement collectif.

Les lacunes

A nos yeux, il est évident que les mesures envisagées pour les jeunes, au sortir de l'école, demeurent totalement insuffisantes. La FGTB doit rester particulièrement mobilisée sur cet enjeu essentiel.

La FGTB désapprouve également le projet de création de zones franches en Région bruxelloise. Proposée sans aucune contrepartie en termes de création d'emplois, cette mesure s'inscrit dans un contexte de concurrence interrégionale importante avec la Wallonie et la Flandre. Le développement de zones franches paraît, en outre, difficilement applicable en vertu des règlements européens de la concurrence. A cet égard, nous sommes donc demandeurs de la tenue d'une conférence interrégionale sur la problématique de la concurrence fiscale, à laquelle devraient impérativement participer les interlocuteurs sociaux des 3 Régions.

Enfin, à ce stade, le Plan n'envisage pas de développer un projet *Kyoto* de rénovation du bâti bruxellois, comme proposé par la FGTB de Bruxelles. Cette proposition fera toutefois l'objet d'une analyse de faisabilité au cours des prochaines semaines. Nous y reviendrons.

En guise de conclusion

Si les organisations syndicales n'ont pas obtenu gain de cause en ce qui concerne toutes leurs revendications, le Plan constitue néanmoins un bon compromis. En soumettant, en fin de compte, son Plan à la concertation sociale, le gouvernement régional a reconnu que cette dernière apportait une importante plus-value à son action. C'est, incontestablement, un (premier) pas dans la bonne direction !

Bolkestein : premiere mi-temps

Dossier de
Felipe Van Keirsbilck
Sources : O.
***Derruine, S. Robeet, R. Jenna**r*

Il fallait un enjeu important, pour aller manifester jusqu'à Strasbourg, devant le Parlement Européen : pour nous cela faisait 10 heures de car, aller-retour… Pourtant, nous étions un bon millier de militant(e)s CSC, au milieu de 50.000 syndicalistes venus de toute l'Europe, à l'appel de la CES ; ce 14 février 2006. Quels étaient les dangers réels? Où en sommes-nous aujourd'hui, après le vote en première lecture ? Qui veut quoi ?

Une première mi-temps de 2 ans

Pour le détail des dangers du projet de directive Bolkestein, nous vous renvoyons à nos précédentes éditions. En une phrase, il s'agissait de permettre à n'importe quelle entreprise de prester n'importe quel service (y compris non marchand) dans n'importe quel Etat, sans que ce dernier puisse, concrètement, exercer le moindre contrôle sur la qualité du service, les conditions de travail, les salaires, la sécurité, etc.

Ce sinistre projet avait été approuvé par la Commission (encadré p.43) en janvier 2004 ; cela fait donc plus de 2 années, durant lesquelles syndicats et altermondialistes ont lutté contre ce projet. Le tableau page 45 vous indique que cette mobilisation a eu d'importants résultats.

Qui veut quoi pour l'Europe des services ?

Les deux années écoulées, et le vote du 16 février dernier, permettent d'observer quels sont les acteurs et les enjeux de ce grand conflit européen. Examinons d'abord les acteurs socioéconomiques, ensuite les acteurs politiques.

LES SYNDICATS s'opposent unanimement au projet « Bolkestein » ; y compris les syndicats des nouveaux Etats-membres. Leur opposition se base sur le refus de la libération / privatisation des services publics et sur le refus du « dumping social » (les entreprises choisiraient parmi les 25 législations sociales celle qui leur coûte le moins cher). Les syndicats plaidaient pour une harmonisation progressive des règles qui organisent les divers secteurs de service, l'ouverture ne devant se faire qu'après harmonisation (vers le haut !).

LES ENTREPRISES n'ont pas eu de position unique. Les grandes multinationales de services (dont les capitaux sont plus souvent français ou allemands que lituaniens ou polonais…) se léchaient les babines,et ont poussé à une libéralisation et dérégulation maximale.
Par contre, les **PME** ont protesté : elles avaient bien deviné que les soi-disant « créations d'emplois » annoncées pour promouvoir le projet se feraient au prix de la destruction des tissus économiques locaux. Quant aux acteurs politiques, il faut parler des Etats et des parlementaires européens.

Les **ETATS** se sont divisés selon le de gréde priorité qu'ils accordent à un modèle social fort : les pays scandinaves, la Belgique et la France (avec beaucoup de doutes sur la sincérité de Jacques Chirac, plus préoccupé de son image en France que de l'Europe) ont marqué leur opposition. Des Etats d'orientation très libérale comme le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Hongrie et la Pologne ont au contraire demandé que la Directive soit appliquée de façon très rigoureuse ; la surprise a été que l'Espagne du socialiste Zapatero les ait rejoint…

Au Parlement Européen, on peut tenter de regrouper les **DÉPUTÉS** en 4 ensembles:

1. les députés de gauche et les verts, qui s'opposaient au principe même de la directive, et demandaient au préalable une harmonisation des règles et une protection des services publics. On peut ranger dans cet ensemble ceux qui ont soutenu la proposition de rejet pur et simple de la Directive (d'autres l'ont rejeté par réflexe anti-européen automatique: cf-4P suivante)

2. les députés de centre-gauche, qui acceptaient le principe d'une certaine libéralisation des services, mais sans toucher aux services publics, ni à la possibilité pour chaque état de faire effectivement respecter ses règles nationales.

L''organisation des pouvoirs dans l'Union Européenne

On identifie 4 (non, 5) pouvoirs importants dans l'UE :

● la COMMISSION est une administration permanente, basée à Bruxelles, dirigée par les Commissaires désignés tous les 5 ans par les Etats. Ainsi la Belgique a-t-elle désigné Louis Michel, qui a reçu la charge de l'aide au développement. La Commission a 2 missions : vérifier le respect des Traités et des Directives ; et proposer de nouvelles Directives (elle seule peut prendre cette initiative).

● le CONSEIL est le pouvoir final de la décision politique. Il est constitué des 25 chefs d'Etat, et du président de la Commission. Il décide en secret, et au consensus : c'est-à-dire qu'il y a de l'espace pour les jeux d'influence entre petits et grands états, pour les donnant- donnant. Outre le Conseil proprement dit, qui se réunit à Bruxelles 2 fois par an, de nombreux conseils ministériels (des finances, de la justice,...) préparent les décisions.

● le PARLEMENT est élu tous les 5 ans au suffrage universel direct. La Belgique y envoie 24 députés. Les pouvoirs de ce parlement sont limités (il ne dispose même pas du droit d'initier un nouveau projet de Loi), mais ont augmenté avec le temps : il peut, pour certaines matières, empêcher un projet de Directive de passer, comme il l'a fait récemment avec le projet de libéralisation des ports. Il a aussi un grand avantage par rapport à beaucoup de parlements nationaux : comme il n'y a pas de « gouvernement » européen, il n'y a pas non plus de discipline de vote automatique : sur chaque dossier, chaque député (ou chaque groupe) doit se déterminer à nouveau.

● la Cour de Justice Européenne dispose d'un large pouvoir d'interprétation des textes ; s'il y a contradiction entre 2 directives, ou entre une directive et un Traité, la Cour assure l'interprétation et le fait hélas dans le sens le plus libéral possible.

● et il y a bien un cinquième pouvoir, non officiel, celui de lobbying. L'Union Européenne a des administrations faibles (à l'échelle de l'UE, la Commission compte extrêmement peu de fonctionnaires !), et évolue dans un cadre politique mouvant et complexe. Ce sont les conditions idéales pour que se développe un lobbying intensif de tous ceux qui ont des intérêts financiers à ce que l'UE aille dans tel ou tel sens. On évalue à 15.000 le nombre de lobbyistes professionnels et d'avocats d'affaire qui gravitent en permanence autour de la Commission.

3. les libéraux et les députés de centre droit, qui souhaitaient (éventuellement avec des nuances) le projet Bolkestein.

4. les nationalistes et les fascistes, opposés sans discussion à tout ce qui est européen.

Grande coalition

Jusque janvier 2006, on devinait une séparation en deux blocs : la gauche, les verts et le centre gauche (1. + 2.) pouvant se rallier sur un projet de directive très fortement modifiée, mais étant en légère minorité face à la droite libérale défendant un projet à peine modifié, proche du texte original de Bolkestein.

La surprise a été le « grand compromis » conclu début février entre le PSE (centre gauche) et le PPE (droite), les deux plus grands partis. Ce compromis, voté finalement à 56 % du Parlement Européen ce 16 février, diminuerait beaucoup les dangers de la directive, sans clarifier vraiment certains aspects. Dès lors la ligne de fracture au sein du Parlement a changé, centre gauche et centre droite (2. + 3.) formant un bloc majoritaire, avec à gauche les partisans plus ambitieux (certains disent : utopistes) d'une Europe sociale(1.) et à droite les ultra libéraux et les nationalistes anti-européens (4). Où en est-on aujourd'hui ?

Le tableau page 45 indique que le compromis imposé par les mouvements sociaux européens au Parlement est déjà un grand progrès ; même si le compromis contre nature gauche-droite conduit à un texte si contradictoire que beaucoup se demandent s'il sera simplement applicable…

La pire erreur serait de croire que le match est fini, alors qu'une première lecture au Parlement signifie, dans le meilleur des cas, une mi-temps (voir encadré page 44). Nos adversaires, en tout cas, ne se priveront pas d'exercer de nouvelles pressions pour vider de leur sens les avancées que nous avons obtenues. Pour nous, en particulier, restent dans le compromis issu de la 1ère lecture quatre grands sujets de préoccupation :

● Le problème des « faux indépendants » n'est pas réglé et risque de poser encore plus de problèmes avec un marché intérieur totalement ouvert.

● La Commission se refuse toujours à faire une directive sur les SIG, qui protégerait et développerait un modèle européen de services publics et non marchands

● La directive actuelle sur les « travailleurs détachés » est très mal appliquée, et autorise déjà des excès ahurissants (comme les Portugais logés dans des containers travaillant à la station d'épuration de Bruxelles) … ce qui permet à nos adversaires de dire que Bolkestein ne serait pas si grave, puisque c'est déjà comme ça …

● Enfin, il n'y a aucun projet d'harmonisation vers le haut des règles en matière de services ; donc on continue avec 25législations différentes. En pratique, on pousse non seulement les entreprises à se faire concurrence, mais également les Etats …

En conclusion, il nous est difficile d'écrire autre chose que : Bolkestein, en plus d'être un sinistre modèle de ce que l'Europe pourrait devenir, est en même temps une magnifique école de la construction du mouvement social européen. Exercice pratique en grandeur nature, dans l'Europe à 25, de ce qui est aujourd'hui possible (mettre nos élus sous haute pression pour limiter la course vers le tout au marché), et de ce qui est urgent pour demain : construire un mouvement social européen qui intègre vraiment les différences entre pays, et qui puisse imaginer et imposer par le rapport de forces l'Europe que nous voulons.

Comment on décide dans l'UE ?

La procédure législative européenne de la codécision

La directive « Bolkestein » relève de ce qu'on appelle la « codécision » : c'est-à-dire que le Parlement a un vrai rôle à jouer, pas purement consultatif.
La procédure de la codécision est la suivante. La Commission envoie sa proposition au Parlement et au Conseil. Le Parlement l'examine dans la commission parlementaire compétente qui travaille sur le fond ; d'autres commissions parlementaires peuvent être sollicitées pour avis. La commission compétente procède ensuite aux votes sur les amendements proposés. Le texte ainsi adopté est ensuite soumis à la séance plénière du Parlement qui se prononce à son tour.
Le texte issu de cette première lecture est ensuite communiqué au Conseil des Ministres. Celui-ci, en prenant en considération la proposition initiale de la Commission et le texte adopté par le Parlement, arrête son propre texte à la majorité qualifiée. Si ce texte est identique à celui adopté par le Parlement, le texte devient la loi européenne.
S'il est différent, il est soumis au Parlement pour une deuxième lecture selon une procédure identique à la première. Le Parlement peut rejeter en totalité le texte du Conseil et la procédure est close. Il peut aussi l'adopter tel quel et le texte devient la loi européenne. Mais s'il ne l'adopte pas tel quel et procède à des amendements, ceux-ci sont examinés ensuite par le Conseil qui décide à la majorité qualifiée. Sauf si la Commission remet un avis négatif sur les modifications apportées par le Parlement. Il doit alors décider à l'unanimité.
Si le Conseil n'approuve pas les amendements du Parlement, un comité de conciliation Parlement-Conseil est convoqué qui négocie sur la base du texte modifié par le Parlement en deuxième lecture. Si ce comité ne s'accorde pas sur un texte, la procédure est close. Si un compromis se dégage, celui-ci est soumis à la fois au Conseil et au Parlement pour une troisième lecture. Le Conseil se prononce à la majorité qualifiée et le Parlement à la majorité absolue. Si ces majorités font défaut, l'examen de la proposition est abandonné. Source : R M Jennar / fondation Copernic

Les avancées du grand compromis de février...

... et celles qui restent à faire

	Le projet initial	Le compromis de février 2006
SIG (services d'intérêt général)	Le projet initial traitait de la même façontous les services, donc y compris les services publics et non-marchands.	Le projet actuel exclut de son champ d'application les SIG … avec un danger : en l'absence de définition européenne commune des SIG, l'interprétation de la Cour de Justice risque de ne retenir que les activités régaliennes de l'Etat (Justice, Police, Armée, administration …) … mais une garantie, certains secteurs étant exclus de façon explicite : Services sociaux, Logements sociaux, Services liés à l'enfance et à la famille, Soins de santé y compris remboursement des soins, Audiovisuel, …
SIEG (services d'intérêt économique général)	Les services d'intérêt économique général étaient concernés aussi	Les SIEG (eau, environnement, déchets …) restent concernés par la directive !
« Formalités »	Le projet initial interdisait aux Etats d'imposer aux entreprises des exigences de quelque ordre que ce soit. On ne pouvait pas même exiger d'avoir un représentant dans l'Etat où le service est presté.	Des exigences pourront être imposées aux prestataires étrangers… mais à condition qu'elles soient « nécessaires,non-discriminatoires et proportionnées » et uniquement dans le but de protéger l'ordre public, la santé ou la sécurité publique.
Censure de la commission	Les Etats étaient supposés notifier à la Commission, au préalable, leurs projets de loi ou de règlements en rapport avec la directive ; la Commission pouvait s'y opposer!	Suppression de cette espèce de tutelle, dont il faut rappeler qu'il s'agissait tout simplement d'une tutelle d'une administration sur les parlements démocratiquement élus !!!
Droit du travail	Le projet initial pouvait porter atteinte aux droits du travail nationaux.	Le projet de directive ne peut porter atteinte au droit du travail, y compris le droit à l'action et à la négociation collective.
Pays d'origine ?	Seul le droit du pays d'origine s'appliquait, tant pour l'accès (agrément professionnel etc.) que pour la prestation d'un service	Le principe du pays d'origine est remplacé par une disposition générale sur la liberté de prestation des services. L'accès à la profession est réglé par le pays d'origine ; il est difficile de dire quel droit règlera les prestations de service : indications floues et contradictoires… Tout va finir à la Cour de Justice, dont on connaît le biais libéral.
Contrôle	Seul le pays d'origine (celui où l'entreprise a son siège) était habilité à contrôler l'application des règles.	C'est le pays de destination (celui où l'activité est prestée) qui doit contrôler le respect des lois… ce qui restera difficile dans les cas où c'est la loi du pays d'origine qui ferait foi! (imaginez le boulot des inspecteurs …)

Agenda

— 24 avril de 18h30 à 20h30
Traditions et transformations dans la vie des femmes afghanes des camps de réfugiés au Pakistan, depuis le 11 septembre 2001
conférence-débat avec Carol Mann
Amazone, 10 rue du Méridien à 1210 Bruxelles
Infos et inscriptions : 02 229 38 25, info@universitedesfemmes.be

— 5 et 6 mai
Droits économiques sociaux et culturels : des droits fondamentaux pour tous ou pour chacun ?
Congrès organisé par La Ligue des Droits de l'Homme
à la CGSP Bruxelles, rue du Congrès 17/19 à 1000 Bruxelles
Infos et inscriptions : www.liguedh.be - 02/209 62 85 ou drozenberg@liguedh.be

Programme succinct et thématiques abordées:

Séance inaugurale le **vendredi 5 mai de 18h30 à 21h30**
Thématiques abordées :

- Les droits économiques et sociaux, extension du domaine de la lutte »
- De l'Etat Providence à l'Etat social actif, quelles mutations sous-jacentes ?
- Les droits économiques et sociaux face aux juges

Samedi 6 mai de 9h30 à 17h
Thématiques abordées

- L'individualisation des droits sociaux au départ de l'actualité du statut cohabitant.
- L'accès à l'assurance chômage au départ de l'activation des chômeurs.
- La renonciation aux droits : devoir choisir entre deux droits fondamentaux ?

Le programme complet, les intervenants et le formulaire d'inscription sont disponibles sur www.liguedh.be – accès direct : http://www.liguedh.be/web/Eve_AgendaLigue.asp?r1=24

— 9 mai à 19h30
Le logement à Bruxelles : L'abandon des politiques
Café politique organisé par Attac Bruxelles 1
au Squat de l'ancien Hôtel Tagawa, 321 avenue Louise à Bruxelles.
Infos : francishouart@skynet.be - tél.: 02.538.32.09

— 13 mai de 9 à 17h
Colloque « Le (re)financement des pouvoirs locaux »
Palais des Congrès de Liège
Infos : cf. encadré p. 25

Collectif Solidarité contre l' Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Créé en 1996, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion : emploi et revenus pour tous- asbl associe des personnes, des associations et des acteurs syndicaux (dont la CSC-Bruxelles, la FGTB Bruxelles et la CNE) unissant leurs forces pour lutter contre l'exclusion.

Notre préoccupation centrale : renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser, dénoncer et combattre ensemble les mécanismes économiques, sociaux, politiques qui produisent l'exclusion sociale

Par « exclusion » nous désignons des situations où des personnes sont privées d'un droit fondamental tel que le droit à un emploi digne, le droit à un revenu suffisant pour vivre, le droit à un logement, le droit à la vie privée et à la liberté personnelle ou encore le droit à une participation effective à la vie sociale, culturelle et/ou politique. Souvent, l'exclusion résulte de la privation de plusieurs de ces droits en même temps. En associant des personnes avec et sans emploi et en mobilisant la société civile, nous voulons contribuer à construire des rapports de forces permettant le développement d'une société plus égalitaire et plus juste.

Le développement d'une capacité et d'un savoir-faire spécifique dans l'**animation de réseaux** efficaces contre l'exclusion est possible si nous associons, au sens vrai (avec l'intention de faire quelque chose ensemble) des organisations et des personnes engagées dans l'un ou l'autre de ces combats et soucieuses de dépasser ou de déplacer des clivages qui divisent ou affaiblissent le monde syndical et associatif.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion publie depuis sa création un journal bimestriel et s'est particulièrement impliqué ces dernières années dans la défense du **droit à l'aide sociale et au chômage** en coordonnant la plate-forme contre le plan de chasse aux chômeurs.

Le journal du Collectif est l'un des outils de notre action : analyser et dénoncer ce(-ux) qui cause(-ent), développe(-ent), rend(-ent) « invisible(-s) » l'exclusion ; s'engager le plus largement possible pour la défense et la promotion des droits les plus fondamentaux de l'Homme. Convaincus que les mécanismes d'exclusion nous concernent toutes et tous, nous voulons les combattre ensemble, car nous voulons être comme sont nos droits : *Indivisibles* !

Si vous souhaitez contribuer à la réussite de nos actions vous pouvez :

- faire connaître l'association, et son journal à votre entourage
- vous impliquer dans la vie de l'asbl en collaborant au journal, aux actions, aux forums ou en renforçant notre Conseil d'administration.
- devenir membre et soutenir ainsi pleinement le Collectif (et par là même recevoir le journal)
- vous abonner au journal du Collectif

Abonnements (ajouter en communication : ABO)	**Cotisations de membre** (ajouter en communication : COTIS) Vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales
15 euros/an : travailleurs 8 euros/an : sans emploi et étudiants 30 euros/an : organisations 40 euros/an : pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)	30 euros/an : travailleurs 15 euros/an : sans emploi et étudiants 60 euros/an : organisations 30 euros/an : petites organisations, ou organisations de sans emploi
Numéro de compte (au nom du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion) : 068- 2370559- 03 ou 523- 0800384- 15 (banque Triodos)	

Pour nous contacter : (Yves Martens)
adresse : 43 rue Philomène- 1030 Bruxelles
téléphone : 02- 218.09.90
fax : 02- 223.73.95
courriel : info@asbl-csce.be
site internet : http://www.asbl-csce.be

Merci à tou(te)s pour votre soutien !

NOTES

Journal de Collette

Du 1er décembre 2005 au 31 janvier 2006

EVER

DÉCEMBRE 2005

Samedi 3

Les banques envisagent d'installer une centaine de nouveaux distributeurs automatiques de billets.

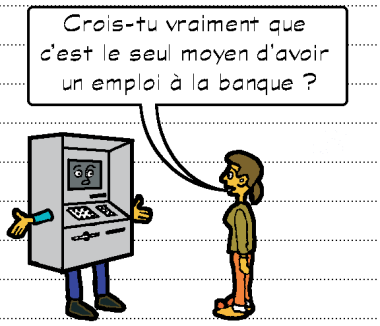

DÉCEMBRE 2005

Jeudi 8

Le parlement demande qu'on fasse le nécessaire pour garantir une quantité minimale d'énergie pour les pauvres.

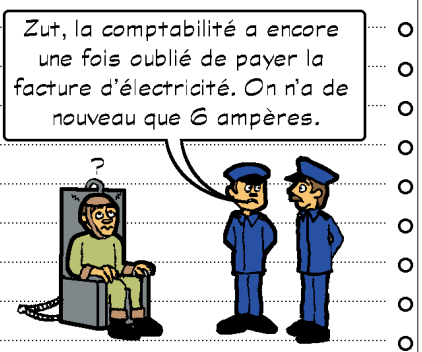

DÉCEMBRE 2005

Mardi 13

Lors de la réunion de l'OMC à Hong Kong, les pays du nord veulent le libre échange sauf pour les produits agricoles.

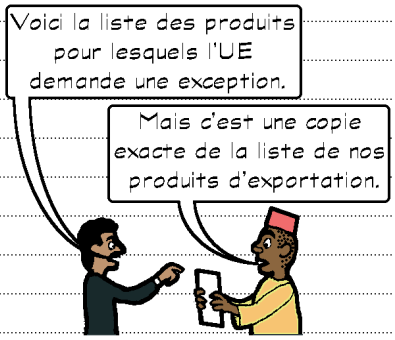

DÉCEMBRE 2005

Mercredi 21

HP Belgium remplace 140 informaticiens par des Indiens travaillant pour des salaires nettement inférieurs.

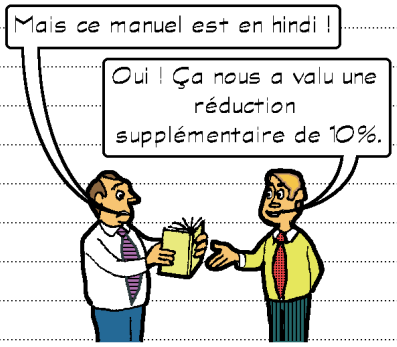

DÉCEMBRE 2005

Jeudi 22

Cap Gemini inscrit ses informaticiens indiens comme des stagiaires ne nécessitant pas d'autorisation de travail.

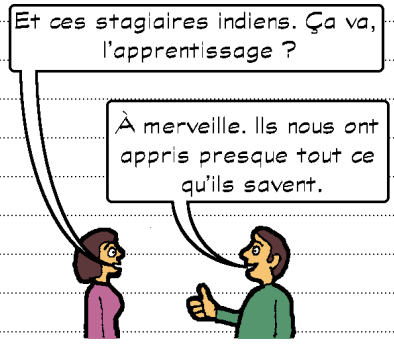

DÉCEMBRE 2005

Lundi 26

La lenteur de la reconstruction des régions frappées par le raz-de-marée réduit la popularité des experts étrangers.

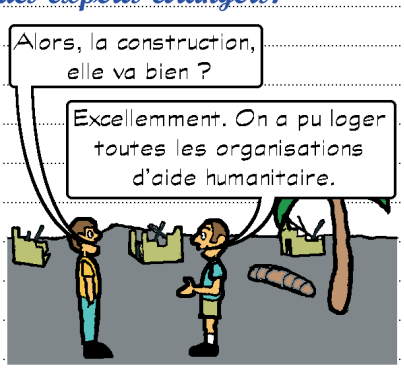

JANVIER 2006

Vendredi 6

Il est prévu qu'en 2006 deux mille emplois disparaîtront dans le secteur textile belge.

JANVIER 2006

Lundi 9

Le VLD et le SPA déclarent ne pas vouloir toucher à l'indexation des salaires.